

**École Nationale Supérieure  
des Sciences de l'Information  
et des Bibliothèques**

**Diplôme de Conservateur  
de Bibliothèque**

**MÉMOIRE D'ÉTUDE**

**LE CENTRE DE PROMOTION DU LIVRE DE JEUNESSE :  
des rencontres interprofessionnelles  
pendant le Salon du Livre de Jeunesse**

**Isabelle Linet**  
sous la direction de madame Françoise Lerouge,  
École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information  
et des Bibliothèques

**1993**

19

**École Nationale Supérieure  
des Sciences de l'Information  
et des Bibliothèques**

**Diplôme de Conservateur  
de Bibliothèque**



**MÉMOIRE D'ÉTUDE**

**LE CENTRE DE PROMOTION DU LIVRE DE JEUNESSE :  
des rencontres interprofessionnelles  
pendant le Salon du Livre de Jeunesse**

**Isabelle Linet**

**sous la direction de madame Françoise Lerouge,  
École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information  
et des Bibliothèques**

**Centre de Promotion du livre de jeunesse  
3 rue François Debergue, 93100 Montreuil  
sous la direction d'Henriette Zoughebi  
1er juillet-23 octobre 1993**

1993  
DCB  
19

57 f. - Ann.

**Un stage au Salon du livre de jeunesse réserve bien des surprises ; ne serait-ce que par l'extraordinaire diversité des actions menées par cette équipe, pendant le Salon et tout au long de l'année.**

**Ces trois mois passés à Montreuil m'ont permis d'avoir des contacts avec de nombreux professionnels et surtout d'apprécier le dynamisme et l'esprit novateur de cette petite structure qui est devenue au fil des ans une référence obligée quand on parle de littérature-jeunesse.**

**Les missions qui m'ont été confiées et les réunions hebdomadaires de l'équipe, m'ont permis d'appréhender le travail réalisé et de mesurer le souci constant du développement de la lecture et du livre chez l'enfant.**

**Je remercie donc toute l'équipe de m'avoir associée à la préparation du 9ème Salon, en particulier Henriette Zoughebi, Nathalie Donikian et Denis-Luc Panthin que j'ai sans doute parfois ennuyés avec mes questions "à brûle-pourpoint" et qui ont eu la délicatesse de ne pas me le dire.**

**J'espère que mon travail a contribué à la réalisation de cette journée professionnelle. Travail que je vais essayer de retranscrire ici le plus fidèlement possible.**

**Je regrette toutefois que mon stage se soit déroulé de juillet à octobre, ce qui ne correspond pas réellement à la période pendant laquelle le plus gros de la préparation du Salon se fait. Je n'ai pu, en effet assister ni à la dernière réunion préparatoire du comité de réflexion de la journée professionnelle, ni de surcroît à sa mise en place effective.**

# Plan du mémoire

## Introduction

## Première partie : État des lieux

### I. LE CENTRE DE PROMOTION DU LIVRE DE JEUNESSE P.4

#### 1.1 La genèse

Historique

Statut

Financements et structure

#### 1.2 les actions

En faveur de l'illustration du livre de jeunesse

En direction de la littérature enfantine

Les actions de diffusion

### II. LE SALON DU LIVRE DE JEUNESSE P.16

#### 1.3 Les chiffres

Le public

La durée

Le personnel

#### 1.4 La préparation et le contenu

La communication

L'espace

Les animations

### III. UN REGARD SUR LE CPLJ P.28

## Deuxième partie :

## La journée professionnelle du Salon

### I. LA DEMARCHE P.34

#### 2.1 Le contexte

Des indices extérieurs

Une volonté interne

#### 2.2 La définition des débats

Les contacts

La presse

### II. LA REALISATION P.42

#### 2.3 Le comité de pilotage

La composition

La première réunion

#### 2.4 Les suites données

La synthèse

quelques réflexions

## Conclusion

P.54

## Annexes

Tableau de bord des actions menées

Bibliographie

Documents sur le salon

**Centre de Promotion du Livre de Jeunesse :  
des rencontres interprofessionnelles  
pendant le Salon du livre de jeunesse**

**Résumé :**

Le Centre de Promotion du Livre de Jeunesse (CPLJ 93) doit son existence à la politique active du département de Seine-Saint-Denis en matière de livre et de lecture. Quels sont ses actions et ses objectifs ?

Ce centre produit le Salon du livre de jeunesse situé à Montreuil. Le dernier jour du Salon est consacré aux professionnels du livre. L'année 1993, a vu un effort important quant à la réorganisation de cette journée. D'une part, pour centrer les débats dans un contexte interprofessionnel, d'autre part, pour toucher un plus grand nombre de libraires.

**Descripteurs :** Foire exposition; Littérature enfantine; Etude;

**Abstract :**

The promotion center for children book (CPLJ 93) exists as a result of the strong policy of the Seine-Saint-Denis Department. What are its actions and goals?

This center organizes every year the children Bookfair located in Montreuil. The last day of the fair is dedicated to the book professionals. In 1993, a large action has been undertaken to reorganize this day. First to set the debates within an interprofessional context and, on the other hand, to involve an increasing number of booksellers.

**Keywords :** Exhibition; Juvenile literature; Study;

# **Introduction**

*\*Art : "Il faut développer les arts pour qu'il y ait des enfants peintres et des enfants écrivains...etc."*

*Intelligence : "Il faut nous permettre de rester intelligent, c'est comme ça qu'on restera fier.*

*C'est comme ça qu'on existera pour de vrai et pour toujours.*

*Quand on ne comprend pas on n'existe plus"*

**\*On a le droit : abécédaire des Etats-Généraux  
des jeunes des collèges de Seine-Saint-Denis,  
avec la collaboration de Didier Daeninckx, Daniel Pennac...  
Salon du Livre de Jeunesse, 1990**

**Le Salon du Livre de Jeunesse à Montreuil en est à sa neuvième édition. Cette manifestation, est la seule dans ce domaine d'ampleur réellement nationale. C'est la principale des activités du nouveau Centre de promotion du livre de jeunesse dont s'est doté le Département de Seine-Saint-Denis. Les statuts de ce centre sont tout récents, puisqu'ils datent de 1993. Cependant le département avait mis en place des actions en faueur de la lecture depuis les années 1970.**

**Ce nouveau statut correspond à deux changements. D'une part, il s'imposait après le retrait de la ville de Montreuil dans l'organisation du Salon. D'autre part, le Conseil général, a voulu se doter d'une réelle structure permanente autour du livre de jeunesse.**

**De par son envergure et le nombre des ses participants ce salon peut être comparé à d'autres manifestations nationales autour du livre. Cependant, son implantation et surtout le fait**

**d'avoir un unique producteur, l'ancre irrémédiablement dans la réalité du département.**

**En effet, ce dernier, s'il a voulu se doter d'une manifestation à vocation nationale, est très soucieux des animations en direction du public et des institutions de proximité. Ainsi des partenariats multiples sont développés au niveau local.**

**L'implantation géographique, proche de la capitale, a beaucoup aidé à réunir les éditeurs.**

**Cependant, le Centre de Promotion du Livre de Jeunesse n'est pas seulement une vitrine de l'édition jeunesse. Il a la charge de la promotion du livre. A ce titre, il développe des actions de promotion en faveur des illustrateurs et des auteurs. La lecture enfantine est perçue dans toute son importance. Le souci de la transcription et de la publication d'expériences autour de la lecture avec les enfants est constant.**

**Le salon lui-même est conçu pour être autre chose qu'une simple promenade entre des stands d'édition.**

**Des préparations à la visite sont organisés avec les institutions du département (écoles, collèges, crèches, bibliothèques). Des outils de travail (bibliographies, jeux, travail autour de la lecture de livres) sont donnés à ceux qui le souhaitent.**

**Des débats sont organisés tout au long des journées du salon. Cette année, une des préoccupations du CPLJ portait sur la réorganisation de la journée professionnelle du Salon. Jusqu'ici la journée était conçue comme une série de témoignages**

autour du livre de jeunesse. il fallait donc aller vers une plus grande cohérence.

D'autre part, la direction voulait qu'elle soit le reflet du questionnement de tous les professionnels du livre autour d'une réflexion commune. Dans la même direction, mais plus précisément, il fallait faire venir les libraires dans ses débats. Ces derniers sont des relais importants pour le livre. Plus de 200 libraires étaient présents l'année dernière pendant la journée mais étaient sous-représentés dans les discussions par rapport aux autres professionnels.

Cette étude aura donc pour objet, d'une part le Centre de Promotion du livre de Jeunesse de Seine-Saint-Denis ; Son histoire, sa structure et les actions qu'il a su développer au cours du temps. Mais aussi, le Salon du Livre de Jeunesse à Montreuil, qui est l'événement le plus connu de ses activités. Quelle est l'envergure de cette manifestation, comment se prépare t-il, quel est son contenu ?

Elle montrera d'autre part le travail qui a été fait autour de la journée professionnelle dudit salon. Les nouvelles orientations souhaitées et la préparation pour atteindre ses nouveaux objectifs.

## **Première partie : état des lieux**

## LE CENTRE DE PROMOTION DU LIVRE DE JEUNESSE

### **1°) La genèse**

#### Historique

Il y a à Montreuil et en Seine-Saint-Denis, une volonté de mener des actions autour de la lecture et du livre de jeunesse depuis la fin des années 70.

C'est un département jeune (20% de la population a moins de dix huit ans) qui connaît, comme tous ceux qui ont eu une croissance démographique forte et une immigration importante, des problèmes d'intégration et de réussite scolaire. Aussi dès 1976, une première manifestation a lieu autour du livre au Centre des loisirs Henri Wallon. Par la suite, la municipalité de Montreuil charge Rolande Causse et le service socio-éducatif de créer des ateliers d'écriture.

En 1979, une autre manifestation plus importante se produit au Centre des expositions de Montreuil dans le cadre de l'année de l'enfance. "La maison des livres et des images" accueille pendant deux semaines, 5000 enfants.

Diendra sur la lancée, en 1983 et 1984, le Festival du livre enfant-jeunes, soutenu cette fois par plusieurs Ministères, qui dure un mois.

1985 est la date de la création du Salon du Livre de Jeunesse. Formule nouvelle due à la conjonction des volontés de la Ville de Montreuil et du Conseil général de Seine-Saint-Denis. Au lieu de se dérouler sur un mois, le salon dure deux jours.

Cette fois-ci, avec l'ambition d'accueillir une manifestation de portée nationale sur le livre de jeunesse. La direction en est confiée à Henriette Zoughebi, alors directrice de la bibliothèque de Montreuil, chargée de mission au département et à Francis Gendron, directeur du centre d'action culturelle de Montreuil.

Le Salon s'ouvre alors à de nouvelles perspectives, en se voulant la vitrine de l'édition. "L'objectif est de donner à voir, informer, promouvoir dans des formes diverses l'édition française, (...) faire connaître les innovations. Les motivations sont celles de soutenir un secteur qui contribue, quelles que soient nos inquiétudes pour l'avenir, à forger notre identité culturelle. Cela se traduit par un soutien à la création littéraire et graphique. Des maisons d'éditions qui ferment, qui sont en difficulté,... cela signifie pour nous un réel danger pour le maintien du pluralisme, des styles, des courants de pensée et des choix moins variés pour les lecteurs. La liberté des créateurs rejoignant celle des publics" . Cette déclaration de

Georges Dalbon, Président du Conseil Général, dans la préface du premier catalogue du Salon en 1985, va rester un credo pour les années suivantes.

Les éditeurs viendront de plus en plus nombreux. Aujourd'hui la totalité de l'édition jeunesse est présente à Montreuil. L'année dernière, la presse jeunesse s'était jointe à la manifestation et en 1993, ce sont les éditeurs de bandes dessinées qui sont présents. La proximité de la capitale a certes joué un rôle, mais comme l'affirment les premiers membres de l'équipe du Salon, la couleur politique de la municipalité et du département en a fait hésiter plus d'un. L'école des Loisirs, par exemple, maison d'édition spécialisée et renommée dans la production jeunesse, fut une des dernières à venir à Montreuil. Preuve, s'il en est, que la partie n'était pas gagnée au départ.

### Statuts

1993, marquera un nouveau changement dans les statuts du Salon. En effet, L'Association pour le livre et la lecture en Seine-Saint-Denis (ALL 93), qui était le producteur exécutif du Salon et de journées littéraires sur la littérature jeunesse, se transforme en Centre de Promotion du Livre de Jeunesse (CPLJ) avec "l'objectif de la mise en oeuvre d'une action permanente de promotion de la lecture pour la jeunesse, principalement dans le département de la Seine-Saint-Denis, en collaboration avec les professionnels et usagers, les collectivités publiques

concernées ainsi que la direction et la gestion du Salon du Livre de Jeunesse, salon national"<sup>(1)</sup>. Il a pour président, Maurice Souchegre, vice-président du conseil général, chargé de la culture et pour directrice, Henriette Zoughegi.

Ce nouveau statut, ne marque pas un changement profond dans les actions jusqu'alors menées par la directrice et son équipe tout au long de l'année, mais a le mérite de les inscrire officiellement dans ses missions.

#### Financements et structure interne

Cependant, l'ambition est là qui est d'aller toujours plus loin et d'en faire plus. Pari difficile, quand on sait que l'équipe permanente du Centre a déjà perdu deux personnes (une responsable de la communication trilingue, une secrétaire de direction, privant la directrice d'un secrétariat particulier. De surcroît, le budget est en baisse depuis deux ans. D'autant plus en baisse, que la mairie de Montreuil s'est désistée du Salon cette année, après avoir diminué de moitié sa participation l'année dernière.

Le Conseil général de Seine-Saint-Denis assure seul maintenant les 3/4 d'un budget qui s'élève à 16 millions de francs. Il est complété par des subventions du Ministère de l'Éducation

---

(1) Extrait du Journal Officiel de la République Française "Associations", 9 juin 1993.

Nationale, de la DRAC Ile de France, du CNC, du Ministère de la jeunesse et des sports...

Ce départ, équivaut à une perte sèche de 3 millions, obligeant le nouveau CPLJ à trouver dès cette année d'autres partenariats avec des institutions ou des collectivités<sup>(2)</sup>.

Cette absence justifie aussi le nouveau statut, et semble être d'ordre politique. Toutefois la municipalité de Montreuil ne prend pas grand risque. Le Salon se tient toujours sur la place de la mairie, pour des raisons historiques (le Salon s'est là tenu là depuis sa création) et économiques (un chapiteau de 8500m<sup>2</sup> desservi par le métro). Elle en retire donc encore beaucoup de notoriété.

Quant à la structure interne du CPLJ, elle comprend une équipe de six personnes<sup>(3)</sup>, doublée d'assistants dès le mois de septembre pour la mise en place du salon qui se tient la première semaine de décembre. Les membres permanents de l'équipe sont là depuis 1985 et ce sont eux, entraînés par le dynamisme et l'intuition sûre de leur directrice, qui ont fait naître cette manifestation et l'ont portée jusqu'à l'envergure nationale et internationale qui est devenue la sienne. Le

---

(2) Voir en annexes le budget du CPLJ..

(3) Henriette Zoughebi (directrice), Catherine Collin (administrateur), Nathalie Donikian (presse et communication), Denis-Luc Panthin (expositions), Yves Quemet-Bancel (comptabilité) et Nazha Filahy (secrétariat).

Conseil général les a aussi soutenu depuis toujours. L'année dernière, il a épongé le trou financier causé par la diminution de la participation de la municipalité de Montreuil.

Pour se rendre compte du travail qui est fourni et réalisé à Montreuil, il faut examiner les actions menées en faveur de la promotion des auteurs et illustrateurs, ainsi que celles en direction de tous les médiateurs entre le livre et l'enfant. C'est ce travail qui a fait du Salon et de son équipe, un interlocuteur privilégié et compétent pour tout ce qui concerne la littérature-jeunesse.

## 2°) Les actions

Elles s'étendent bien au delà du Salon et vont dans plusieurs directions. Il paraît difficile d'éviter ici la narration sous forme de catalogue, il y a cependant une logique qu'il faut essayer de rendre.

### Les actions en faveur de l'illustration du livre de jeunesse

□ La participation à la Biennale d'illustration de Bratislava, Slovaquie (BIB), en est une. D'une part, la BIB a confié depuis 1991, la responsabilité de la sélection française au Salon du Livre de Jeunesse. Henriette Zoughebi faisant partie dès cette date du comité international d'organisation de la biennale. Le Salon du Livre de jeunesse décide alors de créer un comité national de sélection. Cette année, il comprenait Jean Perrot,

professeur, Christian Bruel, éditeur, M. Goldstein de la revue BAT, Nicole Zand du Monde, Bernard Epin de l'Humanité-Dimanche et Jean Claverie, auteur et illustrateur. Ce comité a choisi 20 illustrateurs dont certains étaient d'origine étrangère mais étaient publiés en France (une nouveauté introduite par le CPLJ).

Cette sélection était remarquable. Trois artistes ont en effet, été récompensés par le Comité international de sélection (qui comprend 5 membres choisis par le Comité artistique) : ~~Lorenzo~~<sup>Lorenzo</sup> Mattoti (Italien), Grand prix, pour son ouvrage : "Eugenio", Anne Brouillard (Belge), Pomme d'Or pour "le Sourire du loup" et Mireille Dautier (Française), une plaquette pour : "Je me marierai avec Anna". D'autre part, le CPLJ intervient financièrement dans la présentation des oeuvres sélectionnées, se chargeant des contrats d'assurance pour le transport et l'exposition de celles-ci et du voyage des illustrateurs en Slovaquie. Ce fait est à souligner car il s'agit d'un budget conséquent que le CPLJ a voulu consacrer entièrement à la promotion des illustrateurs et de leurs oeuvres.

□ Mais l'action du centre en faveur de l'illustration, ne s'arrête pas là. Des expositions sont organisées depuis plusieurs années, sous l'appellation "Images-party" puis

“Imaginaires en Seine-Saint-Denis” en collaboration avec des institutions et des municipalités.

C'est ainsi que le 15 octobre verra l'inauguration de deux expositions, l'une consacrée à l'auteur illustrateur allemand Klaus Ensikat et l'autre sur l'illustration allemande dans le livre de jeunesse. Toutes deux en collaboration avec la ville de Bagnolet (et du Goethe Institut pour la seconde). David Macaulay, illustrateur américain, reconnu pour la précision de son dessin en architecture et invité d'honneur du Salon, (Le thème du 9ème Salon est la ville) sera exposé dans la commune de Seuran. Plus tard, sera envisagée une exposition autour des artistes primés à Bratislava, pour les dix ans du Salon en 1994.

Des actions sont aussi menées plus spécifiquement en faveur de la lecture enfantine

□ Des ateliers d'écriture sont organisés dans le Département, en collaboration avec des enseignants ou des bibliothécaires.

Rencontres d'écrivains ou de conteurs connus avec des enfants pour qui l'écriture ne va pas de soi. C'est ainsi que François Place a travaillé à Pantin, Hamed Bouzzine à La Courneuve (travail qui s'est clôturé par un spectacle le 3 juillet). Jean-Noël Blanc, lui, sera à Noisy-Le-Sec en septembre. Ce travail aboutit parfois à quelques petits chefs-d'oeuvre de recueils d'expression d'adolescents sur leur banlieue, comme “Sang gris

: un atelier d'écriture à La Courneuve", témoignage poignant sur ce qu'à pu produire la rencontre pendant trois mois de François Bon avec des lycéens.

□ D'autres actions sont menées également en direction des "médiateurs" entre le livre et l'enfant. Cette appellation "maison" regroupe des bibliothécaires, des instituteurs, des documentalistes, des associations de parents d'élèves, des puéricultrices..., tous ceux et celles enfin, qui interviennent dans la lecture de l'enfant. Des actions donc, en collaboration avec les IUFM de Livry-Gargan et de Créteil, pour la formation des instituteurs (un stage d'une semaine est organisé autour du livre de jeunesse) et avec la MAFPEN en direction des documentalistes en CDI avec trois journées de stage comprenant une journée de formation, la participation à la Journée professionnelle du Salon et une journée de bilan.

□ Des malles à livres circulent aussi en direction des écoles, des centres de loisirs ou des CDI. Certaines composées de livres offerts par le Conseil général circulent dans les écoles du département, d'autres appelées Malles indiennes ont été réalisées l'année dernière, date anniversaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. Ces malles constituées en partenariat avec Amnesty international et la SNCF, sont de mini expositions avec des objets artisanaux indiens, une bibliographie très complète et une sélection de livres par

tranche d'âge (romans, documentaires, albums) sur la culture indienne d'Amérique du Sud et du Nord. Un travail préparatoire est fait avec les personnes accueillantes soit par un écrivain de culture indienne soit par une personne du Centre. Il n'est pas possible de tout citer ici, le but étant d'évoquer simplement ce que sont les multiples directions dans lesquelles le CPLJ travaille.

#### Les actions de diffusion

□ Outre les guides déjà connus, comme le Guide des illustrateurs du livre de jeunesse français ou le Guide des auteurs du livre de jeunesse français, un Guide européen du livre de jeunesse, est en prévision. Celui-ci a l'ambition de répertorier l'ensemble des ressources du livre de jeunesse en France et en Europe . Je dois dire à ce propos que ce guide a pris énormément de retard, notamment à cause du départ des personnes travaillant sur ce projet. Il a donc fallu cette année procéder à des vérifications et des modifications des organismes répertoriés.

□ D'autres publications sont éditées telles que Sang gris...<sup>(§)</sup> ou "On a le droit : États Généraux des jeunes des collèges de Seine-Saint-Denis" ainsi que l'étude de Jean-Marie Bouvaist :

---

(§) Op.. Cit.. p. 11

**Les Enjeux de l'édition-jeunesse à la veille de 1992 : création-production-diffusion.**

□ Les catalogues des expositions sont aussi édités par le Salon et j'en citerai cinq : Exposition, Figures Futur 92 : jeunes illustrateurs pour demain (coproduit avec la ville de Pantin) est une sélection de 41 jeunes illustrateurs français et étrangers, sortant d'écoles d'art et ayant travaillé sur le thème du 8ème Salon : le voyage. Imaginaires : sept illustrateurs en Seine-Saint-Denis présente aussi des illustrateurs de différents pays dont Jean Claverie. Et enfin, trois autres catalogues Imaginaires consacrés à Chris Van Allsburg, Alberto Breccia et Etienne Delessert, eux aussi coproduits avec les villes de Seine-Saint-Denis, où ces artistes furent exposés (exception faite du dernier, acheté à Rome et traduit). La liste va continuer de s'allonger, avec les expositions que j'ai citées plus haut.

□ Des vidéos, ont été également réalisées par le CPLJ, comme celle de l'interview de Rigoberta Menchu, prix Nobel de la paix en 1992, intitulée "Avec mon peuple, pour le Guatemala" et celle dont le titre évocateur "11 écrivains racontent leurs lectures d'enfance" évoque les lectures enfantines d'écrivains comme Michel Chaillou, Paul Fournel, François Bon, Jacques Roubaud...etc.

□ Il faut aussi parler des prix sur le livre de jeunesse, décerné chaque année par le Salon et Télérama appelé "Totem" et qui

sont au nombre de quatre cette année : le Totem album, le Totem roman, le Totem documentaire et, pour la première fois, le Totem BD. Ces prix sont un produit à part entière, puisque leur circulation peut se faire ensuite, à la demande d'exposants, bibliothèques, librairies ou autres, grâce à un module représentant le Totem et comprenant un présentoir de ces livres primés. Cette circulation est surtout prétexte à des rencontres avec un des auteurs concernés. A ce jour, cinq modules circulent de Bordeaux à Montpellier, en passant par Grenoble et Chambéry.

Cette année, ces prix seront décernés en avant-première du Salon, le 26 novembre au Centre National du Livre. Le jury, originalité de cette récompense, est composé de non spécialistes du livre de jeunesse. C'est ainsi que des personnalités, comme Daniel Mesguish, metteur en scène, Jean Bernard, professeur en médecine, Danièle Giraudy, conservatrice en chef du musée des Arts Décoratifs, Albert Jacquart, généticien..., et enfin des philosophes, des journalistes et bien d'autres (six à huit personnes par Totem) se sont vus discuter de livres pour enfants<sup>(6)</sup>. Certains, comme Daniel Mesguish, Albert Jacquard, généticien, se sont réellement pris au jeu et interviendront avec Henriette Zoughebi, dans le débat organisé à la Bibliothèque Nationale

---

(6) Catalogue du 8ème Salon, p 172.

pendant la Fureur de Lire sur le thème “la littérature jeunesse est-elle un ghetto ?”.

Ces produits : malles à livres, catalogues d'expositions ou de Salon et circulation des modules Totems et des expositions sont les ressources propres du CPLJ, en dehors des recettes de la manifestation de décembre (entrées, locations de stands...).

Cette liste a pu paraître fastidieuse mais elle devait être faite pour donner un aperçu des actions suivies et poursuivies en dehors du Salon proprement dit. Elle se veut aussi le reflet des différents partenariats à long terme que le centre a su développer. Ces actions sont toutes suivies. Les expositions sont toutes conçues pour être itinérantes et les ateliers d'écriture donnent lieu à des publications.



## LE SALON DU LIVRE DE JEUNESSE

Par ailleurs comment rendre compte d'une manifestation concentrée sur cinq jours, sans donner à voir l'énorme travail de préparation qui est réalisé derrière ?

Il faut pouvoir apprécier, dans un premier temps, les résultats chiffrés de la manifestation pour avoir une idée de l'échelle de celle-ci. Dans un deuxième temps, le contenu du salon sera esquissé à travers le résumé de réunions de travail.

Aperçu incomplet sans doute par le fait même de n'être que la synthèse du travail en cours (sur une période encore éloignée de la réalisation finale).

## 1°) Les chiffres

### Le public

En neuf ans, Le Salon du Livre de Jeunesse a suivi une courbe ascendante. De 10 000 visiteurs comptabilisés en 1985, on dénombre 7 fois plus d'entrées en 1990.

Le huitième salon aura reçu l'année dernière près de 100 000 personnes, dont 30 000 enfants, 25 000 professionnels et 700 auteurs ou illustrateurs. Le public familial et populaire des débuts sera en effet vite rejoint par celui plus averti des "médiateurs" entre le livre et l'enfant.

Il met à sa disposition un chapiteau de 8 500 m<sup>2</sup> ainsi que la salle des fêtes de la mairie ou le Théâtre des Jeunes Spectateurs, accueillant 130 exposants, des débats, des classes... La réputation du Salon s'accroît et la formule est trouvée : un thème par année, des îles de lecture pour les enfants, des expositions d'illustrateurs, des rencontres avec

les éditeurs et les écrivains, des jeux et concours avec les classes.

### La durée

La durée elle-même du Salon, n'a cessé de croître. En 1985, il se déroulait sur un week-end. Dès 1986, le vendredi sera un jour consacré à l'accueil de classes. En 1987, le Salon dure quatre jours. En 1989, une journée de rencontres professionnelles est organisée le lundi. Depuis 1992, Le Salon du Livre de jeunesse se tient sur six jours, le mercredi étant plus particulièrement destiné à l'accueil des enfants et des centres de loisirs

Les journées sont conçues en fonction d'un public particulier, pour des problèmes d'organisation technique. Recevoir 30 000 enfants et gérer l'arrivée de 300 classes n'est pas une mince affaire. Il y a des systèmes de réservation, notamment pour les visites de classes (venant de la France entière) le jeudi et le vendredi, ainsi que pour les journées professionnelles du samedi matin et du lundi et enfin pour le colloque.

Cependant il y a toujours eu la volonté constante des concepteurs de laisser la totalité de ces journées ouvertes à tous les publics et surtout à celui de proximité. L'entrée des enfants de moins de 14 ans est totalement gratuite.

Voilà qui différencie ce salon, -et cela sera vu plus précisément dans les comptes rendus des réunions de travail- d'autres manifestations à vocation nationale, comme le Salon du Livre de Paris. L'envergure est large, mais la conception est différente. Il y a toujours le souci de réunir pendant ces quelques jours le côté commercial et le côté pédagogique.

C'est une volonté constante et personnelle de la directrice du CPLJ, mais aussi du Conseil Général, qui en est rappelons-le, l'unique producteur.

Les deux journées du colloque, sont venues s'adjoindre en 1988 en avant-première du Salon. Ce sont par ailleurs, les deux seules journées à réservation payante. Au CPLJ, un conservateur de la Courneuve, Dominique Deschamps, s'occupe plus particulièrement de son organisation.

### Le personnel

Derrière ces quelques données chiffrées, il y a tout le travail de préparation du Salon qui, outre les contacts et les partenariats à long terme (qui sont entretenus ou envisagés bien avant) se réalise dans l'effervescence du trimestre précédant. La rentrée de l'équipe se fait début septembre ainsi que l'accueil du personnel temporaire.

Cette année deux stagiaires ont vu leur stage prolongé en contrat à durée déterminée, l'une venant d'une école de

communication, a été recrutée comme assistante de l'attachée de presse, l'autre en formation supérieure de gestion de projets culturels est chargée du contact avec les éditeurs et des Totems.

Une secrétaire et une standardiste se sont jointes à l'équipe. Deux autres personnes, dont une avait déjà travaillé pour le Salon en 1989, ont été chargées des relations publiques. Le responsable des expositions n'a pas d'assistant, et il n'y a pas eu de recrutement de factotum, contrairement aux années précédentes. La bonne volonté des membres de l'équipe remédie à ce manque mais, dans une période où le temps de travail n'est compté pour personne, ce sont toujours de précieuses minutes qui sont passées à les faire.

Par contre, cette année, le Salon fait appel à une société de coursiers pour l'envoi des plis à l'extérieur. Le plus gros de la communication du Salon est assurée, pour le routage, par la société P R I. Pour ce qui est de l'image, c'est la société RSCG qui en a la responsabilité. Cette société, a été choisie par la directrice. L'image du Salon reste donc ainsi dans le style de celle du département qui a le même commanditaire, assurant par là, une continuité visuelle entre le Salon et son producteur. Un directeur technique se joint lui aussi à l'équipe, en septembre pour organiser la réalisation du Salon avec la société OIP, spécialisée dans la réalisation de différents salons.

## **2°) La préparation et le contenu**

### **La communication**

Le souci du Salon du Livre de Jeunesse est d'allier à la fois, le côté commercial, avec la venue des éditeurs sur les stands et un côté plus ludique et pédagogique. Ainsi l'organisation des espaces et des activités est faite de façon à respecter cette dualité.

Les décisions et les projets concernant le Salon présentés ici sont le condensé des informations apprises lors des réunions de service (ils ne peuvent donc refléter que les projets en cours et non les réalisations définitives) des mois de septembre et octobre.

Celles des mois de juillet et d'août ont porté principalement sur l'organisation de la conférence de presse (mi-septembre), annonçant le Salon. Le dossier de presse et le dossier médiateur furent également décidés dans leur contenu et dans leur forme. Ces deux dossiers sont envoyés en septembre. La communication du Salon est importante et ses fichiers plus que conséquents. Le fichier presse comprend au minimum 4000 adresses et le fichier relations publiques comprend 5 à 6 000 noms auxquels sont ajoutés les fichiers d'institutions qui sont souvent loués. Les relations publiques portent en tout sur

environ 60 000 adresses comprenant des collectivités, des élus, des écoles, collèges ou lycées, des bibliothèques.

Cette année une communication sera faite également, en fonction du thème choisi de la ville, vers les écoles et associations d'architectes ou d'urbanisme et les services sociaux chargés de l'enfance. Il faut ajouter que cette communication est souvent personnalisée, faite en fonction des destinataires. En effet le dossier "médiateur" comprend des lettres ciblées venant du CPLJ et des partenaires (Télérama, le Monde, France 2 et 3). Les écoles de Seine-Saint-Denis recevront aussi des propositions d'animation venant des éditeurs ou du salon .

Cette communication emprunte aussi des réseaux plus spécialisés comme celui des inspections académiques pour sensibiliser les enseignants ou ceux des groupements de libraires qui ont participé à l'élaboration de la journée professionnelle . Toutes les personnes ayant réservé leur venue au Salon pour la journée professionnelle ou le colloque ainsi que les classes ayant prévu leur visite reçoivent un guide pratique du Salon, sorte de memento détaillée des activités de ce jour pour pouvoir planifier au mieux leur déplacement dans le salon.

---

## L'espace

Une scénographie est prévue en fonction du thème de l'année. Après Alain Batifoulier et Nacer Kémir (pour le conte) c'est Yves Cassagne qui en est chargé. Plaques de rues, tags , hublots dans le sol pour voir la ville souterraine seront quelques unes des idées glanées au cours de ces réunions.

Trois "Iles de lecture" sont prévues dont deux autour de "Gauroche" et "Zazie : personnages phares du 9ème Salon. La troisième consacrée à David Macaulay, illustrateur américain, spécialiste du dessin d'architecture et invité d'honneur du Salon, a été conçue par l'auteur lui-même.

□ L'espace Gauroche, sera constitué d'oeuvres originales d'illustrateurs à qui le CPLJ a donné un extrait de l'ouvrage de Victor Hugo. Des illustrateurs sont pressentis : Michel Galvin, jeune illustrateur Montreuillois qui a publié un album et dessine dans le supplément livres de Libération et dans Télérama. Bernd Mölck-Tassel<sup>(6)</sup> qui publie dans Stern et Play-Boy, Frédéric Clément et Tony Ross. Pour les dessinateurs de presse Roland Topor, Maurice Siné seront également cités. Ainsi que Michel Tardy pour la bande dessinée Cette production

---

(6) Figures Futur 92 : jeunes illustrateurs pour demain.- Ville de Pantin, Salon du livre de jeunesse, Seine-Saint-Denis, Conseil général, 1993.

circulera ensuite comme une exposition et doit être coproduite avec la ville de Corbeil.

□ L'espace Zazie lui, pose plus de problèmes. Que montrer de mieux sur cette petite fille que le film de Louis Malle? Restait à prévoir l'autorisation du metteur en scène et surtout le budget consacré à une projection en continu... Finalement une animation autour de photos et de la bande son du film sera programmée

□ Deux autres espaces conçus par le CPLJ seront destinés aux livres de la sélection du centre primés à Bratislava, et aux Totems.

□ Cette année trois nouveaux espaces livres verront le jour : un espace pour les tout-petits, un espace documentaire et un espace bande dessinée, avec les nouveautés de l'année et des livres sur la ville. Une des réunions révélera la difficulté de trouver des albums sur la ville. D'autre part, les nouveautés de l'année pour les documentaires seront jugés "peu fameuses". L'accent sera donc mis sur les sciences humaines et sociales autour de la collection Petits Points et la collection Pali Mali de chez Nathan. La fameuse collection de chez Gallimard "Racines du savoir " sera même qualifiée d'un peu trop télévisuelle : "on cite Galilée (dans le volume sur le ciel), sans dire un seul mot des conséquences de sa découverte sur la vie et la pensée des hommes"... D'autres ouvrages seront cités, toujours avec un

regard critique montrant par là que les livres présentés par le Salon sont choisis et qu'il n'y est pas question d'être exhaustif sur un sujet, quitte à présenter n'importe quoi. Le livre de photos sur la ville, réalisé par le Centre Georges Pompidou sera lui aussi présenté.

### Les animations

□ Michel Chaillou, écrivain, rédigera un livret sur la ville, conçu comme un guide de celle-ci mais aussi comme un guide de lecture avec tout un vocabulaire urbain. Celui-ci sera distribué gratuitement à tous les visiteurs du Salon, de façon à ce que chacun reparte avec un texte littéraire. C'est un véritable livre de poche qui sera illustré par Henri Galeron et tiré en 100 000 exemplaires.

□ Des bibliographies, tradition du Salon du Livre de Jeunesse, seront réalisées. Ces bibliographies, pensées par François Rouyer, conservateur à bibliothèque municipale de Montreuil, Mariana Sauber, professeur de lettres à Paris et Florence Schreiber, directrice de la BM de Villejuif, répertorieront une centaine de romans et ouvrages de référence et 80 bandes dessinées sur la ville.

Une sélection faite par le CPLJ appelée "Coup de coeur" et comprenant 25 ouvrages par tranches d'âge sera envoyée aux

écoles ayant réservé une visite au Salon ainsi qu'aux bibliothèques du département.

□ Une rencontre de classes ayant travaillé sur les malles indiennes de Stéphane Gatti pourrait être organisée. Après un travail d'écriture sur le thème "un indien d'Amérique découvre la France", la rencontre de quatre de ces classes (de province et de la région parisienne) sera envisagée pour le jour de l'ouverture : le mercredi 1er décembre. Elle pourrait être l'occasion de visionner la cassette vidéo sur Rigoberta Menchu, et sera l'occasion d'une rencontre avec de véritables indiens. Tout cela en relation avec l'année 1993, déclarée année des indigènes par l'ONU.

□ Le colloque se mettra en place dès ce moment. Ce colloque a une ambition internationale. Il est placé sous le haut patronage de l'UNICEF et il est toujours en relation avec le thème du Salon. Pour exemple en 1992, (après la Révolution française, les droits de l'enfant, l'An 2000 et le Conte), le thème du Salon était : "le voyage, invitation à la découverte de nouveaux mondes". Celui du colloque fut : "1492-1992 : L'Amérique Latine nous interroge : Histoire et réalités, mythes et littérature". Cette année, ainsi que le Salon lui-même, est consacré à "la ville, lieux d'enfance".

Il accueille des personnalités françaises et étrangères. Sociologues, psychologues, historiens, spécialistes de l'enfance

abordent le thème sous des angles différents. Il accueille l'année dernière, environ huit cents personnes. Cette année il est aussi parrainé par l'Association des bibliothécaires français (ABF), la Ligue de l'enseignement et par la Caisse d'activités sociales de l'EDF-GDF (CCAS) qui a un plan d'action triennale autour du livre et de l'écriture.

Les trois parties sont définies. La première partie historique abordera l'histoire de la pensée dans la société industrielle (le développement de l'urbanisme, les théories politiques comme le marxisme), et l'histoire des statuts de l'enfant. Une seconde partie sera consacrée à l'enfant aujourd'hui à travers des témoignages sur l'Amérique du Sud avec l'intervention d'Ivanir dos Santos et son expérience des enfants de rues. Pour l'Amérique du Nord, l'exemple de Chicago illustrera la façon dont une grande ville américaine a essayé de résoudre les problèmes des quartiers populaires. La dernière partie portera sur l'enfant en France ; le sondage fait en Seine-Saint-Denis sur la perception de l'enfant de sa propre ville en sera le point de départ.

Des interventions sont prévues comme celle de Adil Jazouli, sociologue sur les enfants des banlieues. Marcel Roncayolo, historien de l'urbanisme parlerait de l'histoire de la ville. Paul Chemetov qui réalisa le bâtiment du ministère des Finances du quartier de Bercy à Paris, interviendrait sur l'architecture. Un

architecte Barcelonais, Octavi Mestre parlera des nouveaux espaces de convivialité, réalisés dans sa ville. On citera aussi Pierre Bourdieu, pour donner une vision de la banlieue. Paul Fournel ferait une communication sur l'imaginaire avec le personnage de Zazie, Jacques Seebacher, spécialiste de Victor Hugo parlerait de Gavroche, Jean-Noël Blanc de la citoyenneté et de la ville...etc. De ces réunions ressortira une multitudes d'idées. Tout est fait pour que les débats soient de très haute tenue.(7).

□ Trois ateliers sont déjà décidés : le premier sera animé par le dessinateur Pef, le second avec Radio-France, France Info et France Culture pourrait accueillir un studio de radio amateur, la presse jeunesse et les Francas (avec Francis Verhnes) tiendront un journal mural durant le Salon.

Il est à noter que de nouveaux partenaires se déclareront durant cette période. Livre-hebdo, impressionné par le parrainage du Monde pour les journées professionnelles, se déclarera prêt à une collaboration. D'autres, voudront participer à la réalisation du catalogue du Salon.

### **3°) Un regard sur le CPLJ**

---

(7) Voir en annexes, le programme du colloque .

Un stagiaire au CPLJ, retire énormément d'informations sur le travail en cours pendant ses réunions d'équipe hebdomadaires. C'est le moment où il peut faire le lien entre tout ce dont il entend parler et surtout apprendre où en est l'évolution des projets. Entre-temps, le travail se précise lors de réunions plus informelles avec les responsables de chaque secteur et la directrice. D'où l'impression étonnante des premières réunions où tout est annoncé et après lesquelles, chacun repart à son travail sachant ce qu'il doit faire. Une machine qui tourne rond.

Le souci du public enfantin est toujours présent, ainsi que de tous ceux qui peuvent intervenir d'une façon ou d'une autre dans la lecture et la formation intellectuelle et artistique de l'enfant.

Ce Salon ne peut être comparé à aucun autre de cette ampleur. Tout est conçu pour qu'il ne soit pas vécu comme une simple déambulation entre des stands d'éditeurs cherchant à vendre leur produits (eux mêmes d'ailleurs proposent en continu des débats et des animations). C'est un leitmotiv qui revient constamment dans le discours de la directrice du Salon. Depuis sa création, en 1985, il a été souvent perçu par certains, comme une entreprise de prestige. Le prestige existe, certes, mais il n'est pas possible d'affirmer qu'il a perdu de vue ses objectifs qui sont de promouvoir la lecture pour la jeunesse.

Le nouveau statut et la nouvelle dénomination du Centre de Promotion de la littérature jeunesse renforce cette vision. Le Salon lui-même n'en devenant qu'une production, même si elle en reste la principale réalisation. Le partenariat entretenu avec les institutions locales, les contacts avec les écoles, les bibliothèques, les professionnels travaillant dans le secteur de l'enfance démontre qu'il a su s'ancrer dans la réalité du département.

Il y a toujours le souci de la continuité et du suivi des actions, que cela soit pour les expositions Imaginaires, les ateliers d'écriture ou les malles à livres. Le CPLJ se veut le promoteur d'événements de qualité, et une structure fédératrice d'énergie, rassemblant des partenaires multiples, très éloignés parfois géographiquement ou professionnellement(§). En ce sens, il diffère d'autres institutions. Cette volonté, impulsée par sa directrice en a fait un interlocuteur reconnu des institutions, des médias, des créateurs.

Cependant, il reste à ce nouveau centre la charge de faire passer son message et de se positionner par rapport à d'autres organismes s'occupant de la littérature enfantine. Notamment, La Joie par les livres, l'Heure joyeuse, voir plus proche, le centre de documentation sur le livre de jeunesse : Livres au

---

( § ) Guide des illustrateurs du livre de jeunesse. / Denise Dupont-Escarpit, Claude Lapointe.- Salon du livre de jeunesse, Ed. du Cercle de la librairie, 1988. Sommaire.

trésor, lui aussi financé par le Conseil général, et qui semble avoir beaucoup de mal à trouver sa place et des moyens pour fonctionner. Cela semble être, dans ce dernier cas, beaucoup plus un questionnement par rapport à un même producteur (le Conseil général de Seine-Saint-Denis) souffrant lui-même d'une situation économique générale difficile.

Une chose est claire : le CPLJ ne se veut pas un centre de documentation sur la littérature enfantine. Preuve s'il en est, la difficulté de rassembler des informations sur son histoire tout en travaillant dans ses locaux...

Quoi qu'il en soit l'optimisme reste de mise. "il y a du travail pour tout le monde" dira la directrice. Ce qui semble juste quand on appréhende tous les problèmes de la lecture des enfants et les difficultés de l'édition jeunesse. Reste cependant, que le prestige crée éventuellement des rivalités. Quand de surcroît, il peut contribuer à la décision de choix budgétaires de la part d'une institution, l'inquiétude devient légitime.

De toute évidence, aujourd'hui, le centre est devenu incontournable dans son domaine, tant par les contacts qu'il a su multiplier dans tous les secteurs et avec tous les professionnels (écrivains, illustrateurs, éditeurs, journalistes, instituteurs, enseignants...), que par les actions qui sont

menées sous son label. Il y a une dynamique intrinsèque qui semble irréversible.

Il faut pourtant relever que cette équipe est restreinte et que, ses membres ont eu un élan créateur certain. Qu'en sera t-il pour les suivants? N'y a t-il pas le risque, que les personnes nouvelles ne trouvent pas autant d'enthousiasme dans les réalisations futures de ce centre? D'autre part, la redistribution du travail des personnes manquantes n'a pas contribué à une redéfinition précise des postes et responsabilités de chacun au sein de l'équipe. La responsable des relations publiques est partie en septembre et n'est pas à ce jour, remplacée définitivement.

Toutefois, travailler sur un événement de l'ampleur du Salon du Livre de Jeunesse, ne peut s'accommoder de méthodes et d'horaires de travail habituels, au moins en ce qui concerne le trimestre précédant la manifestation. Une grande disponibilité est requise (soirées et week-end compris). Cela pose parfois quelques petits problèmes d'organisation quant au partenariat avec d'autres institutions ne vivant pas au même rythme.

A contrario, comment défendre son budget sans donner toujours plus à voir? Comment légitimer son existence sans démontrer son efficacité?

**Deuxième partie :  
la journée professionnelle**

Après avoir vu qu'elle pouvait être l'envergure du Salon du livre de jeunesse il faut aborder plus particulièrement la journée professionnelle du Salon.

Cette année, elle aura lieu le lundi 6 décembre. C'est la journée consacrée aux libraires et bibliothécaires, alors que le samedi est plus particulièrement dirigé vers les enseignants. Elle est entièrement consacrée à des débats. Cette année, un effort spécial a été fait pour que la matinée soit plus cohérente et structurée. Elle a l'ambition de devenir une véritable rencontre interprofessionnelle avec des débats centrés autour des préoccupations de ceux qui interviennent dans la chaîne du livre.

### LA DEMARCHE

Des débats ont toujours existé lors des salons du livre de jeunesse. Cependant, ce n'est qu'en 1989, qu'une journée a été entièrement consacrée à la rencontre des professionnels. Depuis, des témoignages d'expériences diverses ont pris place dans ce cadre.

Cette année, la direction du CPLJ, a décidé de faire de cette journée une réelle rencontre interprofessionnelle autour du livre de jeunesse.

Pour ce faire, il fallait travailler dans plusieurs directions : d'une part, il fallait dégager les véritables problèmes des professionnels. Les synthétiser et les formuler ensuite pour qu'ils puissent rentrer dans le cadre d'un salon et pour que l'ensemble des professionnels se sente concerné. D'autre part, mais toujours en relation, le nouvel enjeu était de faire venir les libraires sous-représentés dans ces débats, par rapport aux bibliothécaires et aux documentalistes.

### **1°) le contexte**

Ce projet de rencontres interprofessionnelles n'est pas né de la seule envie du Salon du livre de jeunesse. Il est aussi le reflet de la réalité professionnelle extérieure. Des indices montraient une volonté de la part de tous les acteurs du livre de se rencontrer

#### **Des indices extérieurs**

□ Le premier fut les journées de l'ARALD, à Lyon les 14 et 15 juin. Première rencontre interprofessionnelle organisée par Christian Bruel, président du groupe jeunesse du Syndicat national de l'édition et de Geneviève Dalbin, nouvelle directrice de l'ARALD (Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation), anciennement chargée d'une mission lecture par le conseil général du Val de Marne. Rencontres qui eurent un franc succès puisqu'une grande partie des éditeurs jeunesse

s'était déplacée et que de nombreux libraires et bibliothécaires étaient venus de toute la région.

Cette rencontre était centrée autour d'un sujet : "le livre de jeunesse : coût , valeur et prix d'une création majeure". Elle permettait donc déjà de poser en termes économiques les problèmes de l'édition jeunesse.

Mais au delà du thème traité, il fallait surtout prendre le pouls des participants en termes de partenariat. C'est au cours de discussions informelles avec des libraires notamment, que l'on pouvait se rendre compte de la demande de communication émanant des ces derniers. Des contacts avec les éditeurs plus approfondis était unanimement souhaités. Ce qui s'est senti dès cette époque, bien que concrètement aucune solution de coopération réelle ne se soit dégagée, fut un désir évident de la part de tous de continuer à se rencontrer à nouveau.

Besoin dû à la fois, à l'importance nouvellement prise par les bibliothèques (moyens plus importants, actions nouvelles dûs à une politique culturelle plus active). Mais aussi, une inquiétude récente sur l'avenir du livre (résultats en baisse pour l'édition). Les problèmes économiques rencontrés par les libraires, les bibliothécaires et les éditeurs semblent être un élément fédérateur face à la crise économique de ces dernières années.

D'autres indices de cette volonté de communiquer furent décelés dans les événements antérieurs au Salon.

□ Le congrès de l'ABF à Chambérg proposa un débat sur le droit de prêt, lequel ne peut être abordé que dans un contexte interprofessionnel car il touche tous les maillons de la chaîne de production et de diffusion du livre.

□ Dès le mois de février, le Conseil Supérieur des Bibliothèques s'était aussi penché sur le problème.

□ Le congrès de la Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires (IFLA) à Barcelone, au mois d'août dernier, vit pour la première fois dans ses débats, la présence d'un représentant des éditeurs. Cela reflétait aussi la volonté d'instaurer le dialogue entre bibliothécaires et éditeurs, à l'heure où les questions de reprographie et de droit de prêt peuvent les opposer.

Des signes extérieurs montraient donc l'envie et le besoin de communication interprofessionnelle. Le CPLJ a voulu refléter ce nouvel état de fait et essayer de poser les bases d'une réflexion commune.

Le souci du CPLJ quant à la journée professionnelle du Salon correspondait aussi à un besoin de réorganisation et d'amélioration de cette journée.

### Une volonté interne

C'est en effet depuis le cinquième salon, que les débats professionnels sont regroupés sur une journée supplémentaire : le lundi, dernier jour de la manifestation. Depuis, des témoignages d'écrivains, de conteurs, d'éditeurs de bibliothécaires se sont succédés lors de ces rencontres<sup>(9)</sup>. Mais plus que des témoignages prenant place les uns après les autres sans aucun lien, la direction voulait donner une cohérence plus grande à cette journée, en la recentrant sur des débats autour de thèmes bien définis. L'autre préoccupation du CPLJ, était de faire venir les libraires en plus grand nombre. Ces derniers, en effet bien que présents sur les stands d'éditeurs, sont peu nombreux dans les débats.

Deux raisons expliquent sans doute leur manque de participation. D'une part, la journée du lundi, bien qu'étant le jour de fermeture des librairies, n'en est pas moins souvent une journée de travail et les moins grandes d'entre elles ont du mal à libérer du personnel pour se rendre à Montreuil. Particulièrement au mois de décembre qui est une période très active pour la librairie. D'autre part, ces débats nombreux et variés ne leur permettait pas de se sentir suffisamment concernés par la journée. Les 250 libraires reçus au Salon,

---

(9) Voir en annexes le programme de la journée professionnelle de 1989 et de 1992.

l'année dernière, venaient donc avant tout rencontrer les éditeurs. Il fallait mieux les informer et leur donner la parole.

## **(2°) La définition des débats**

### **Les contacts**

Comment impliquer les libraires fut donc la première question. Une première chose fut de répertorier ceux et celles avec qui l'ont pouvait rentrer en contact. Des conversations avec les différents grands libraires parisiens (Gibert-jeune, FNAC...) ainsi que différentes associations de libraires ont été les premières prospections. Celles-ci sont restées sans grands résultats. Certains, déconcertés par la demande semblaient avoir du mal à exprimer leur sentiment. D'autres, notamment les librairies scolaires étaient trop occupés avec la rentrée.

Des rencontres avec les responsables de groupements de libraires, permirent d'approfondir les revendications et problèmes actuels de la librairie. La vérification des adresses et des fonds de librairies françaises ayant un rayon jeunesse (pour le futur Guide européen) permit aussi, quoique modérément, d'obtenir quelques informations sur la situation de la librairie en France. Mais surtout elle fut un moyen de faire passer l'information sur les projets de la journée professionnelle. L'unique libraire de Montreuil, membre du

conseil d'administration de l'ASFODELP, fut bien évidemment associé au projet.

En ce qui concerne les bibliothécaires, l'Association des bibliothécaires de France fut aussi contactée. (le parrainage du colloque par l'association étant en discussion à ce moment là). Une rencontre entre Michel Melot et Henriette Zoughebi au Conseil Supérieur des Bibliothèques permettra d'informer ce dernier des objectifs de la journée.

Paul Fournel, et Jean-Marie Bouvaist, seront eux aussi joints ou rencontrés par la directrice du CPLJ. Par la suite, Geneviève Patte, directrice de La Joie par les Livres y sera aussi sensibilisée lors d'une réunion avec les associations s'occupant de la jeunesse. Elle ne sera pas disponible pour venir aux réunions. Cet organisme proposera plus tard d'animer pendant le salon, un débat "sur les livres qui dérangent".

Dès cette période, l'éventuel partenariat du journal Le Monde se dessine déjà. La collaboration du Monde diplomatique pour le colloque a induit l'idée d'un autre partenariat pour la journée professionnelle. Josyane Savigneau du Monde des Livres fut ainsi contactée pour arbitrer les débats.

Quant aux éditeurs de livres pour enfant, dont on pouvait penser qu'ils seraient les premiers concernés, Christian Bruel, n'obtiendra qu'une "grosse minorité de réponses positives" de

leur part pour participer aux débats de la journée professionnelle<sup>(10)</sup>. Premier étonnement donc, mais réticences sans doute compréhensibles, pour des habitués d'un salon, devant tenir un stand et proposant leurs propres débats. Malgré tout, la participation du président de leur groupe était primordiale. Leur venue, elle, ne posait pas véritablement problème : ils sont tous présents sur les lieux.

Curieusement, la question du partenariat culturel s'impose chez les libraires. Il existe un problème d'identité du libraire, coincé entre son image de commerçant (et donc ses soucis de rentabilité) et celle de diffuseur d'un produit éminemment culturel.

On retrouve chez la plupart des libraires contactés, la revendication d'un statut : celui de véritable partenaire culturel, agant des relations nombreuses et suivies avec d'autres institutions à vocation similaire. Ce statut ne leur paraît pas être suffisamment reconnu. Les questions des remises (accordées par les éditeurs et demandées par les collectivités passant des marchés) sont abordées. Cependant, plusieurs d'entre eux penseront qu'il faut élargir ce débat et l'inclure dans la perspective plus générale du marché des biens culturels.

---

(10) voir en annexes le compte-rendu de la première réunion du comité de pilotage.

Dès ce moment, la bonne volonté de tous ces responsables des différents secteurs est évidente. Quelquefois même, se dégage, et c'est étonnant, un sentiment d'urgence à se parler. Le souci du CPLJ de faire se rencontrer les professionnels semble donc tout à fait légitime et correspondre à un véritable besoin.

### La presse

Corrélativement, le dépouillement de la presse professionnelle, a permis de détecter quelles étaient les grandes questions débattues ces deux dernières années. Ainsi que d'apprécier les différentes prises de positions.

Ainsi trois dossiers documentaires furent élaborés. Un premier concernait le droit de prêt et les droits sur la photocopie. Un second, les problèmes de remises et le troisième, la formation.

Un quatrième dossier concernant les problèmes économiques de la librairie et de l'édition. Celui-ci servira surtout à la formulation de la problématique générale, mais ne sera pas présenté tel quel.

Ces trois dossiers furent distribués à ceux qui participèrent aux réunions préparatoires.

De ces différentes perspectives, furent dégagées les grandes lignes des débats de la journée professionnelle. Ce fut le partenariat culturel vu sous trois angles :

1°) la formation des médiateurs du livre de jeunesse.

2°) la situation des auteurs et les remèdes proposés (droit de prêt) face aux missions de lecture publique des institutions.

3°) plus généralement, la responsabilité de la puissance publique et le rôle des organismes d'Etat face une situation économique difficile et leur relation avec les libraires (problème des remises). Ils ressortiront tels quels dans le dossier de presse qui sera distribué dès le mois de septembre.



## LA REALISATION

Il n'en fallait pas moins essayer d'impliquer davantage dans l'organisation de ces débats, tous ces acteurs ayant une volonté de coopération évidente.

L'idée d'Henriette Zoughebi, fut donc de créer un "comité de pilotage" de la journée professionnelle.

1°) Le comité de pilotage

### La composition

Les participants furent les principaux responsables contactés en juillet. Ce fut un succès, puisque déjà sensibilisés aux

préoccupations du CPLJ, ils furent tous d'accord pour en faire partie.

Il comprenait les responsables des différents secteurs. Le partenariat était donc déjà en tête d'affiche de cette journée. La composition de ce comité sera donc annoncée dans les dossiers médiateurs et les dossiers de presse.

Ce comité, outre le fait, d'être une sorte "d'assurance-qualité" pour les futurs participants, avait aussi le mérite de faire se rencontrer des personnalités n'ayant pas l'habitude de travailler ensemble.

Les bibliothèques étaient représentées, d'une part par Michel Melot, président du Conseil Supérieur des Bibliothèques, d'autre part par Claudine Belayche, responsable de la section lecture publique de l'ABF.

Les auteurs se retrouvaient dans la présence de Paul Fournel, président de la Société des Gens de Lettres et les éditeurs, dans celle de Christian Bruel, président du groupe jeunesse du Syndicat National de l'Édition.

Les libraires avaient pour représentants : Pierrette Mathieu, présidente de l'Association des librairies spécialisées jeunesse, (Asslib), François Morrisset, responsable du groupement La Voie par les livres et Thierry Magnier, président du groupement des librairies Clé. Jean-Marie Ozanne, seul libraire de Montreuil

représentera le conseil d'administration de l'ASFODELP. Le journal Le Monde, parrain de cette journée était représenté par son secrétaire général : Manuel Lucbert.

### Première réunion

C'est ainsi que le 7 septembre, s'est tenue la première réunion de ce comité. Cette première réunion recentra très nettement les problèmes sur la littérature jeunesse.

La situation des auteurs est d'autant plus critique, qu'il y a une réelle méconnaissance de leur travail. Elle est catastrophique pour ceux qui s'investissent dans la littérature enfantine. Il n'y a pas de communication faite autour des auteurs et des illustrateurs par les médias (journaux spécialisés ou non, revues littéraires, radio et télévision). Personne ne sait que des artistes français sont primés à l'étranger (Foire de Bologne, BIB de Bratislava). Les éditeurs n'ont pas les moyens de s'acheter de la publicité.

L'édition jeunesse est sur la corde raide. Elle, qui se portait relativement bien, par rapport à l'édition générale, accroît ses pertes en chiffre d'affaire en 1992. Ce qui est dramatique au regard de la qualité croissante des ouvrages sur les vingt dernières années et du recentrage sur les documentaires.

La librairie, va mal financièrement. Les libraires dans des situations souvent très difficiles, se sont de plus en plus

investis dans la communication avec les écoles, mais ne sentent pas leurs efforts reconnus. Les libraires se plaignent d'un manque de formation réelle dans un secteur où leur rôle de conseil et d'animation est encore plus grand que dans la librairie générale. Ils sont inquiets car ils sont très dépendants des marchés des collectivités (50 à 60% du chiffre d'affaire pour les librairies spécialisés jeunesse, hors région parisienne).

Les bibliothécaires, conscients des problèmes financiers de tous craignent d'avoir à supporter des mesures qui restreindraient leurs missions de service public ou créeraient des inégalités entre les lecteurs. Ce qui serait dramatique pour les jeunes lecteurs, qui représentent près de la moitié de leur public. Les bibliothèques, après une période assez faste, voient aussi leur budget diminuer. Les responsables sont donc très préoccupés par des remèdes économiques (droit de prêt et droit de photocopie) en faveur des auteurs et des éditeurs qui "taxerait" la lecture publique. Les bibliothécaires sont aussi très soucieuses de leur formation. En effet, avec l'application des nouveaux statuts et la disparition du CAFB, la question d'une formation initiale spécifique au livre de jeunesse se pose.

Le bilan économique fut sévère. Mais surtout une réelle conscience d'interdépendance marquera ses discussions. Toucher un des maillons, et les répercussions se font sentir sur

toute la chaîne de production ou de diffusion. Les auteurs ont besoin d'être rémunérés mais avant tout d'être connus et sont donc dépendants des librairies et des bibliothèques. Les éditeurs et surtout les libraires spécialisés jeunesse, ont besoin des marchés publics des bibliothèques et des écoles.

Les bibliothèques sont dépendantes des pouvoirs publics et ne peuvent à elles seules résoudre le problème de la récession économique tout en assurant un service public de qualité passant par des acquisitions ou des actions de promotion en faveur des auteurs<sup>(11)</sup>.

Le problème de la formation, curieusement, semble être un point crucial pour tous. La plupart des intervenants ont évoqué les problèmes de la formation. Soit pour eux mêmes soit pour leurs interlocuteurs. Cela sera une des grandes questions soulevées. La demande est d'autant plus vive que la formation dans les IUFM pour les instituteurs et les documentalistes des CDI, semble particulièrement floue. C'est extrêmement préjudiciable pour tous les professionnels travaillant autour du livre pour enfants, car ils en sont les principaux prescripteurs. La création d'un centre national d'études sur le livre de jeunesse sera même évoquée par Michel Melot.

---

(11) Voir en annexes le compte-rendu de la première réunion du comité de pilotage.

Tous les responsables présents, semblent avoir senti, le besoin impératif d'engager le dialogue pour essayer de dégager de nouvelles pistes de réflexion. L'interpellation des pouvoirs publics fut souvent évoquée pour qu'une prise de conscience plus aiguë se fasse autour de l'enjeu social qu'est la lecture des enfants.

On retrouva donc au cours de cette première réunion, les principaux thèmes dégagés par la presse professionnelle et ceux évoqués lors des contacts précédents. Le recentrage sur les problèmes de l'édition jeunesse permit toutefois d'en prendre la réelle mesure. Mais il est un fait indéniable : tous apprécièrent de confronter leurs opinions et leurs expériences.

Cette réunion était d'autant plus intéressante que les intervenants parlaient en responsables dans leur domaine. Les éléments chiffrés étaient impressionnants. La réflexion en semblait d'autant plus constructive.

## **2°) les suites données**

### **La synthèse**

Par la suite, le comité décida de faire des réunions spécifiques à chacun des grands thèmes soulevés. La suivante, concernant

plus particulièrement la formation, fut prévue le 29 septembre. Elle fut reportée au 12 octobre en raison d'une conférence de presse du Ministre de la Culture sur la Fureur de Lire.

Entre-temps, le dossier médiateur fut envoyé aux libraires avec une lettre personnalisée pour les sensibiliser à la tenue de la journée. Les responsables des groupements de libraires furent un relais appréciable tant qualitativement que quantitativement. En effet, ils se chargèrent eux-mêmes, en tant que membres du comité de pilotage, de la distribution à leurs adhérents. Cela permit l'envoi de quelques 200 dossiers, accompagnés d'un courrier (ou d'une présentation) de leur part. Un compte-rendu précis de cette réunion fut rédigé. Tous les participants le reçurent ensuite après correction de leur intervention

Parallèlement, La recherche d'autres intervenants, responsables de formation furent contactés.

Ainsi, Annie Béthery, responsable de la formation des bibliothécaires à Médiadix et intervenant dans le DUT métier du livre donna son accord pour sa participer à la réunion du 12 octobre.

Nadine Herman, responsable des formations de la filière culturelle du CNFPT fut contactée, mais n'était pas disponible pour venir à la réunion. Toutefois ses contacts fréquents avec

Michel Melot et Annie Béthery lui ont paru "suffisants pour que ces derniers puissent parler en son nom des formations du CNFPT et des problèmes rencontrés par cet organisme". Malgré tout cela fut dommageable car il y fut beaucoup question des formations dispensées par cet organisme. En effet, avec l'application des textes sur la décentralisation, il est chargé de la formation initiale, continue ou d'application de la filière culturelle du personnel territorial. Or, à la montée de ses nouvelles responsabilités n'a pas correspondu des moyens financiers suffisants.

Alain Gleyze, conservateur général, chargé des dossiers de formation des bibliothécaires au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, participa aussi à la seconde réunion. Ainsi que Max Butlen, responsable au CRDP du Perreux et membre de l'Observatoire sur les formations dans les IUFM. Jean-Marie Ozanne, membre de l'ASFODELP, et intervenant dans le cursus métiers du livre à Villetaneuse, se chargera de parler de la formation des libraires. Frédéric Saby, directeur de Médiat à Grenoble et rencontré par Henriette Zoughebi, ne pourra être présent.

Dans chacune de ces réunions, des responsables des différents secteurs seront réunis. Les membres du comité de pilotage seront rejoints, par d'autres intervenants choisis en fonction de leur spécialité. C'était une garantie indéniable pour la

qualité des débats. D'autre part, ils seront chargés de réfléchir à d'éventuels intervenants pour les débats de la journée du 6 décembre.

La deuxième réunion sur la formation fera apparaître des lacunes importantes dans ce domaine. Pourtant l'unanimité sera faite quant à l'importance de cette spécialisation. La demande est très importante et émane de différentes institutions. La disparition du CAFB pour les bibliothécaires, laisse en suspens la question d'une formation spécialisée. Seul, l'IUP de Villetaneuse dispense un enseignement aussi conséquent. C'est un cursus long (3 ans).

La question est encore plus cruciale pour la fonction publique territoriale dont le CNFPT doit organiser la formation initiale et continue. Celui-ci ne semble pas avoir les moyens de cette nouvelle politique. D'autre part il laisse souvent la décision à ces délégations régionales. Quand celles-ci s'appuient sur un centre de formation régionale pour dispenser la formation, la lacune est comblée par ces enseignants spécialisés dans la formation bibliothéconomique. L'inégalité est créée dans les régions où la délégation ne peut (ou ne veut) s'appuyer sur aucun autre centre de formation.

La réunion suivante fut fixée au 22 octobre, ce qui ne laissa pas suffisamment de temps pour trouver d'autres intervenants. Mais les membres de comité semblaient, par leur responsabilité

professionnelle ou leur prise de position personnelle, tout à fait conscients des problèmes soulevés par un droit de prêt sur la lecture publique.

On assista, pourtant à un glissement des positions. Notamment, les auteurs réaffirment par la parole de leur président, leur refus qu'un droit de prêt impute les budgets de la lecture publique.

### Quelques réflexions

Le fait d'avoir pu impliquer des responsables dans ces réunions préparatoires est une garantie pour le tenue des futurs débats. La fiabilité des données est assurée. Le partenariat est affiché au plus haut niveau.

Il reste cependant à mettre en ordre ces données pour pouvoir organiser précisément les débats avec les intervenants finaux. De plus, une plaquette explicative a été tirée de ces réunions pour en faire une distribution auprès des inscrits à la journée professionnelle du Salon.

Une communication plus personnalisée, en direction des libraires ainsi que la présence des responsables des principaux groupements dans le comité de pilotage, ne peut aller que vers une amélioration de leur participation à la journée du 6 décembre. Il est malheureusement trop tôt pour apprécier les résultats.

Le bilan ne pourra être fait qu'après le comptage des entrées et surtout après les échos qui en pourront en être faits. Malgré tout, on peut déjà réaliser qu'un réel travail a été fait dans les deux directions que c'était données le CPLJ : avoir une journée cohérente, reflétant fidèlement les questionnements des professionnels du livre de jeunesse. Et d'autre part, attirer les libraires en plus grand nombre, dans ses débats.

Toutefois, quelques leçons sont à tirer de ce travail de préparation.

D'une part, les premiers contacts avec les libraires ne furent pas très fructueux. Peu d'échos fut donné devant des questions posées un peu à brûle pourpoint. Les personnes qui seront sensibilisées au souci du Salon sont déjà dans des postes à responsabilité et ont donc une vision plus globale de leur profession. En ce sens, ils seront aussi conscients que l'on ne peut poser tel quel le problème des remises, sans risque de dérapage, dans les débats d'un salon.

D'autre part, ce sont souvent (pour les libraires) des professionnels ayant déjà collaboré au Salon du Livre de Jeunesse.

La sensibilisation aurait peut-être due être plus longue. Malgré tout, si l'on tenait à éviter l'éparpillement, il fallait limiter les

contacts aux responsables. En fait, le contact avec les libraires a surtout servi de communication pour cette future journée.

Certains contacts auraient sans doute mérité d'être pris antérieurement pour une approche plus profonde et pour une meilleur planification des réunions préparatoires.

Il faut cependant garder à l'esprit que travailler sur l'événementiel n'autorise pas toujours une organisation sur le long terme.

De plus, le Salon a l'ambition de ce qu'il est. C'est-à-dire, pouvoir, à travers ses débats, donner des pistes de réflexion, de façon à ce que le travail puisse se prolonger par la suite.



**conclusion**

Il y a énormément de choses à tirer d'un stage au Centre de Promotion du Livre de Jeunesse. De part son dynamisme, il a su devenir un élément incontournable pour tous les professionnels du livre de jeunesse : éditeurs, bibliothécaires, documentalistes, auteurs, illustrateurs, enseignants...etc.

D'aucuns ont pu dire qu'il visait à faire du Salon, une entreprise de prestige, en favorisant le côté vitrine éditoriale. Cependant le salon n'est qu'une partie de ses activités. Les expositions, les ateliers d'écriture, les malles à livres sont des actions menées tout au long de l'année. Elles sont toutes suivies par l'équipe du centre. Que cela soit la retranscription des expériences des écrivains avec les enfants, la circulation des expositions dans des lieux publics (pas toujours très valorisants au départ comme l'exposition Macaulay dans la gare de Sevrans-Beaudotte). Les malles indiennes donnent lieu à une présentation de la part d'un écrivain d'origine indienne ou d'un membre de l'équipe qui s'est spécialisé dans leur confection. L'aide aux auteurs ou aux illustrateurs se consacrant à la littérature jeunesse est appréciable. Le centre a effectivement défendu des artistes français dans des instances internationales.

Il a su développer des partenariats avec des communes ou des institutions de Seine-Saint-Denis, pour les expositions et les publications. Ainsi qu'avec d'autres institutions. Participation à

la Fureur de Lire à la Bibliothèque nationale, congrès de l'ABF, réunions au Conseil supérieur des bibliothèques, contacts approfondis avec les éditeurs jeunesse et les libraires.

En réalité il est devenu une instance fédératrice de rencontres, de réflexions et d'actions autour du livre de jeunesse.

Il a mis en place des pistes nouvelles pour ses actions futures. A ce propos il faut souligner qu'il a été prévoyant. En effet en l'état de son budget et de son personnel, il est difficile d'imaginer qu'il puisse g arriver seul . Ses nouveaux statuts lui imposant par ailleurs d'aller toujours plus loin dans la promotion du livre pour enfant.

Quoiqu'il en soit, les partenariats sont inscrits dans la volonté de la direction et du Conseil Général de Seine-Saint-Denis, qui, se retrouvant pratiquement seul (hors les subventions nationales) à financer ce centre n'en a que plus de poids pour exiger des résultats au niveau local. En ce sens, on peut donc affirmer que le Salon et le CPLJ ont une envergure nationale voire internationale. Par contre, dire qu'il a perdu de vue ses responsabilités locales ne peut être exact, ne serait-ce regard des obligations qu'il a envers son producteur.

Les actions vers les enfants et vers l'édition jeunesse semblent passer avant les questions budgétaires. A tel point, qu'il est parfois difficile de comprendre comment tous les projets vont

être financés. Au CPLJ, les idées affluent, les moyens pour les réaliser arrivent en second plan. Cela en est parfois troublant. Cependant le CPLJ est composé d'une équipe de personnes motivées, qui ne ménage ni son temps, ni son énergie.

Malgré tout, cela sera t-il suffisant pour faire face à une activité de plus en plus grande et de plus en plus longue? Il est déjà parfois difficile de joindre la directrice elle-même, qui a un agenda très chargé. Ce qui entraîne des retards bien involontaires mais néanmoins réels dans l'exécution du travail.

Mais le Conseil général a toujours soutenu, l'action d'Henriette Zoughebi et de son équipe. Il a épongé la moitié du déficit créé par le départ de la ville de Montreuil.

En ce qui concerne la journée professionnelle, la préparation de celle-ci a été soignée.

La rencontre de tous ses responsables ne peut laisser présager qu'une meilleure réflexion de part et d'autre. (certains ne se connaissaient pas, lors de la première réunion). Le fait que cela soit des responsables de leur secteur d'activité, en faisait des porte-parole de leur profession et garantissait les données entendues pendant ses débats préparatoires. Il reste cependant à en faire une synthèse. Le choix des intervenants doit être aussi fixé lors de la dernière réunion qui réunira tous les participants à ces différentes réunions. Une plaquette

synthétique doit aussi être remise ou enuoyée à tous les inscrits à la journée professionnelle.

Il ne peut en dit plus long à ce jour. Toutes les réunions du comité de pilotage n'ayant pas eu lieu.

Les résultats de la journée seront à voir lors du comptage des entrées de ce jour (notamment pour les libraires) et des échos qui pourront en être fait dans la presse.

Toutefois on peut affirmer que tout a été fait pour que cette journée soit cohérente et qu'elle soit un véritable lieu d'échanges entre professionnels.

# Annexes

## **TABLEAU DE BORD DES ACTIONS MENÉES**

- Juillet :** contacts avec les libraires et les bibliothécaires.  
dépouillement de la presse  
première formulation des thèmes du débat.
- Fin août :** Composition du comité de pilotage et convocation de ses membres.
- Septembre :** sélection des documents pour le dossier documentaire à remettre aux participants.  
Mise en place de la première réunion sur la formation. Premier compte-rendu de la réunion du comité de pilotage. Envoi des interventions, prise en compte des corrections et envoi du compte-rendu complet à chacun des participants.
- Octobre :** mise en place de la deuxième réunion sur le problème de la formation. Convocation des membres. Recherche d'intervenants. Contact, envoi de courrier explicatif.  
Compte-rendu de la réunion du 12 octobre.  
Mise en place de la deuxième réunion sur le droit de prêt. Compte-rendu.  
Préparation de la plaquette de synthèse.

## **BIBLIOGRAPHIE SUR LE CENTRE DE PROMOTION DU LIVRE DE JEUNESSE.**

- *Journal Officiel de la République Française "Associations"*.  
9 juin 1993.
  
- **Liures au Trésor : le rôle d'une mission départementale du livre de jeunesse / Isabelle Lang, sous la direction de Madame Françoise Lerouge. Villeurbanne : Ecole Nationale supérieure de bibliothécaires, 1990. (DESS Direction de projets culturels:1990,11).**
  
- **Seine-Saint-Denis : priorité à la lecture pour la jeunesse. *Livre-Hebdo*, 4 juin 1993, n°75, p.56.**

### **Les catalogues du Salon du Livre de Jeunesse :**

- **Salon festival, livre de jeunesse : 7 décembre 85-5 janvier 86.**
- **Salon du livre de jeunesse : catalogue réalisé par le Salon du Livre de Jeunesse et Livres-Hebdo. Montreuil : Salon du livre de jeunesse, 1986.**
- **4ème salon du livre de Jeunesse : centre des expositions, Montreuil, 1er au 4 décembre 1988.**
- **5ème Salon du Livre de Jeunesse : la halle aux livres, Montreuil, 30 novembre-4 décembre 1989.**
- **Est-ce qu'il y a des livres qui font grandir plus vite? Salon du Livre de Jeunesse, 2-7 déc. 92, Seine-Saint-Denis.**

- Les dossiers de presse et les dossiers médiateur du 8ème Salon du Livre de Jeunesse.

**PUBLICATIONS DU SALON DU LIVRE DE JEUNESSE (HORS LES CATALOGUES CITES PRECEDEMMENT)**

- Les Enjeux de l'édition-jeunesse à la veille de 1992 : création-Production-Diffusion / Jean-Marie Bouvaist. Montreuil : Salon du livre de Jeunesse, 1990.- 117p. ; 27 cm.
- Guide des auteurs du livre de jeunesse français / Denise Dupont-Escarpit, Nicole du Roy, Bernard Epin, Odile Limousin.- Montreuil : Salon du livre de jeunesse . Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 1989.176 p. ; 27 cm.
- guide des illustrateurs du livre de jeunesse français / Denise Dupont-Escarpit, Claude Lapointe.- Montreuil : Salon du livre de Jeunesse.Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1988. 172 p. ; 27 cm.
- "On a le droit" : Etats Généraux des Jeunes des collèges de Seine-Saint-Denis. Montreuil : Salon du livre de jeunesse,1990.-52p. ; 20cm.
- Sang gris : un atelier d'écriture à La Courneuve / dir. par François Bon.- Paris : Verdier ; Bobigny : Conseil général de Seine-Saint-Denis, 1992. 125p. ; 22cm.

### Les catalogues d'expositions réalisés par le Salon

- **Imaginaires : sept illustrateurs en Seine-Saint-Denis.**  
Exposition itinérante et présentée à l'occasion du 7ème Salon du Livre de jeunesse. Montreuil : Salon du Livre de jeunesse ,1991. 8 feuillets non paginés. 22cm.
  
- **Imaginaires : Alberto Breccia . Exposition du 8ème Salon du livre et à Saint Ouent 1992. - Montreuil, Salon du Livre de Jeunesse, 1992. 15p. ; 21cm. - ISBN 2-908368-11-0.**
  
- **Imaginaires : Chris Van Allsburg.Exposition du 8ème Salon du livre de jeunesse.. Montreuil : Salon du livre de jeunesse,1992. 18 F. non paginés - ISBN 2-908368-12-9.**
  
- **Imaginaires : Etienne delessert; exposition du 8ème salon du livre de Jeunesse. Ill; couv; ill; en coul., 200, 1992.**  
- ISBN 2-908368-10-8.
  
- **Exposition figures futur 92 : jeunes illustrateurs pour demain / Ville de pantin,salon du livre de jeunesse.-montreuil : salon du livre de jeunesse, 1993. 25p ; 21 cm.-ISBN 2-908368-09-9.**

**BIBLIOGRAPHIE DU DOSSIER DOCUMENTAIRE (PAR ORDRE  
CHRONOLOGIQUE)**

**dossier sur la formation**

- Turbulences sur la formation des libraires. *Livre-Hebdo*, 14 mai 1993, n°72, p. 37.
- Bibliothécaires en Ile de France : titularisations, intégrations formations : Où en est-on? : journée d'étude / organisée par le groupe Ile de France de l'Association des Bibliothécaires de Français. - Nanterre : Mediadix ; Paris : Groupe Ile de France de l'Association des bibliothécaires français, 1993. 53p. 29cm.

**dossier sur le droit de prêt**

- Directive 92/100 du 12 novembre 1992 relative au droit de location et de prêt et à certains droits voisins du droit d'auteur dans le domaine de la propriété intellectuelle. *Journal officiel des Communautés européennes, série législation*. 27 novembre 1992.
- Faut-il faire payer les bibliothèques?. *Livre-Hebdo*, 12 février 1993, n°59, p.38.
- Le droit de prêt mobilise la profession. *Livre-Hebdo*, 21 mai 1993, N°73, p.29.

- L'Édition au risque de la lecture publique / Paul Fournel. *Livre-Hebdo*, 25 juin 1993, n°78, p.42
- Prêt gratuit ou prêt payant? / Claudine Belayche. *Livre-Hebdo*, 27 août 1993, n°81 p.6.
- Pour une SACEM de l'écrit / François Gèze. *Livre-Hebdo*, 24 septembre 1993, n°85, p.40.
- La question du droit de prêt/ Conseil supérieur des bibliothèques.- Extrait du rapport 1992 du Conseil Supérieur des bibliothèques.

#### dossier sur les remises

- Les bibliothécaires face à l'interprofession. *Livre-Hebdo*, 7 septembre 1992, n°36.
- Les remises déchirent les libraires et les bibliothécaires. *Livres-Hebdo*, 27 novembre 1992, n°48, p.36.
- Négociations : les libraires examinent les propositions du SNE. *Livre-Hebdo*, 12 mars 1993, p.62.
- Les libraires de Paris en colère. *Livre-Hebdo*, 28 mai 1993, n°74, p.28.
- Les remises aux collectivités bientôt plafonnées. *Livre-Hebdo*, juin 1993.

**DOCUMENTS SUR LA PREMIERE PARTIE**

93 - SEINE-ST-DENIS  
MODIFICATION

Déclaration à la préfecture  
de la Seine-Saint-Denis

Ancien titre : ASSOCIATION POUR LE  
LIVRE ET LA LECTURE EN SEINE-SAINT  
DENIS

Nouveau titre : CENTRE DE PROMOTION DU  
LIVRE DE JEUNESSE SEINE-SAINT-DENIS

Nouvel objet : mise en uvre d'une  
action permanente de promotion de la  
lecture pour la jeunesse,  
principalement dans le département de  
Seine-Saint-Denis, en collaboration  
avec les professionnels et usagers, les  
collectivités publiques concernées,  
ainsi que la direction et la gestion du  
salon du livre de jeunesse, salon  
national

siège social :

Hotel du département, 124, rue

Carnot

93000 Bobigny

Date : 3 mai 1993

Prix d'un exemplaire du Journal  
Officiel de la République française  
- Associations - = 3F50  
Frais forfaitaires d'expédition = 7F

Extrait certifié conforme au texte publié au Journal Officiel de  
la République française 'Associations' du 9 JUIN 1993 - no 23  
PAR LE PRÉFET, DIRECTEUR DES JOURNAUX OFFICIELS

*Bernard Scaquin*



<b>PRODUITS CPLJ - 93</b>	<b>1993</b>		<b>16 300 000</b>
<b>SUBVENTIONS</b>			<b>13 014 000</b>
CONSEIL GENERAL			12 578 000
Salon du livre		9 478 000	
Actions de promotion du livre de jeunesse		3 100 000	
ETAT			436 000
Centre National des Lettres		200 000	
DRAC-délégation au livre		180 000	
CNC		30 000	
Affaires Etrangères			
Education Nationale			
Jeunesse et Sports			
Rectorat de Créteil		50 000	
TVA sur subventions Etat		-24 000	
<b>RECETTES PROPRES</b>			<b>3 286 000</b>
RECETTES EXPOSANTS			2 000 000
PUBLICITE CATALOGUE			120 000
ENTREES SALON (10.000)			190 000
CE SNCF			75 000
INSCRIPTIONS COLLOQUE (500)			146 000
PRODUITS DES CONCESSIONS			10 000
RECETTES COPRODUCTIONS			400 000
LOCATION EXPOSITIONS			50 000
MERCHANDISING			55 000
Ventes produits		40 000	
Vente catalogue OIP		15 000	
RECETTES COPRODUCTION TOTEMS			30 000
VENTE GUIDE (800)			120 000
DIVERS			90 000

<b>CHARGES CPLJ - 93 1993</b>			<b>16 300 000</b>
<b>STRUCTURE</b>			<b>3 548 000</b>
<b>ACHATS</b>		<b>220 000</b>	
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>380 000</b>	
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>335 000</b>	
<b>IMPOTS ET TAXES</b>		<b>13 000</b>	
<b>PERSONNEL</b>		<b>2 380 000</b>	
<b>AMORTISSEMENTS</b>		<b>120 000</b>	
<b>FRAIS GENERAUX</b>		<b>270 000</b>	
<b>PROVISIONS</b>		<b>100 000</b>	
<b>SALON DU LIVRE DE JEUNESSE</b>			<b>9 745 000</b>
<b>MISSIONS-RECEPTION-VOYAGES</b>		<b>300 000</b>	
Communication-réceptions	50 000		
Conférences de presse	40 000		
Missions	50 000		
Réceptions	50 000		
Voyages	110 000		
<b>SCENOGRAPHIE</b>		<b>500 000</b>	
<b>TECHNIQUE</b>		<b>4 400 000</b>	
Location structure	1 478 000		
Chauffage et fuel	280 000		
Aménagements des stands et divers	690 000		
Sonorisation	250 000		
Lumière	440 000		
Nettoyage	150 000		
Gardiennage	350 000		
Parking	77 000		
Assurances	50 000		
Personnel	425 000		
Restauration	50 000		
Achat de matériel	80 000		
Location de matériel	80 000		
<b>PERSONNEL TEMPORAIRE &amp; ANIMATIONS</b>		<b>1 300 000</b>	
<b>EDITIONS</b>		<b>750 000</b>	
<b>ROUTAGE</b>		<b>400 000</b>	
<b>COMMUNICATION</b>		<b>1 350 000</b>	
ACHAT D'ESPACES	650 000		
FRAIS TECHNIQUES	400 000		
HONORAIRES	300 000		

<b>COMMERCIALISATION</b>		<b>580 000</b>	
STANDS	540 000		
PUBLICITE CATALOGUE	40 000		
<b>RELATIONS AVEC LES PROFESSIONNELS</b>		<b>165 000</b>	
JOURNEE PROFESSIONNELLE	80 000		
FORUM ILLUSTRATEURS	90 000		
INAUGURATION	75 000		
<b>ACTIONS DE PROMOTION DU LIVRE DE JEUNESSE</b>			<b>3 007 000</b>
<b>SALON ET EXPLOITATION</b>		<b>1 683 000</b>	
ILES DE LECTURE D. MACAULAY	600 000		
EXPOSITION VILLE, GAVROCHE ET ZAZIE	330 000		
ESPACES THEMATIQUES	100 000		
VOCABULAIRE VILLE, M. CHAILLOU	33 000		
TOTEMS	100 000		
JEU	80 000		
RENCONTRE DES 300 ENFANTS	120 000		
COLLOQUE	250 000		
ITINERANCE FIGURE FUTUR 92	20 000		
ATELIER D'ILLUSTRATION	50 000		
<b>ILES DE LECTURES ITINERANCES</b>		<b>60 000</b>	
<b>TOTEMS 1993</b>		<b>60 000</b>	
<b>ACTIONS SPECIFIQUES</b>		<b>964 000</b>	
MALLES A LIVRES - FRONTIERES	100 000		
ATELIERS ECRITURE	120 000		
LES JEUNES LECTURES DURENT TOUJOURS	85 000		
ENFANTILLAGES	44 000		
EXPO ILLUSTRATEURS ALLEMANDS ET DEBATS	180 000		
EXPOSITION DAVID MACAULAY	220 000		
VIDEOS	135 000		
BRATISLAVA	80 000		
GUIDE		<b>240 000</b>	

**DOCUMENTS SUR LA DEUXIEME PARTIE**

5<sup>e</sup> = salon 1989

## LA JOURNÉE PROFESSIONNELLE

lundi 4 décembre 9h - 19h

En 1989, le Salon du Livre de Jeunesse s'allonge d'une journée, plus particulièrement consacrée à la rencontre des médiateurs, enseignants, bibliothécaires, documentalistes, libraires, avec les éditeurs, directeurs littéraires, de collection, responsables commerciaux présents sur leurs stands.

Le Salon s'est, d'autre part, affirmé au cours de ces 4 années d'existence, comme un lieu de rencontres, de questionnements, de débats pour ceux qui font le livre de jeunesse, aussi bien pour les créateurs que pour les médiateurs. Nous continuons donc à organiser cette réflexion autour de plusieurs débats :

10h - 12h

### **LES TREMPLINS DE L'ILLUSTRATION**

parcours de l'illustrateur, de l'Ecole au métier : pièges à éviter

*Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville*

15h

### **CHOISIR LES LIVRES**

les médiateurs s'interrogent

**une responsabilité individuelle suffit-elle?**

**une responsabilité collective est-elle souhaitable?**

avec

Geneviève Patte. La Joie par les Livres

Geneviève de Méribel. ABF

Josette Evrard. FADBEN

Max Butlen. enseignant-formateur. CRDP Créteil

Nathalie Beau. Association des Libraires Spécialisés Jeunesse

Vivian Griffiths (Grande-Bretagne)

Roswitha Kuhnert (R.D.A.)

Toril Bang Lancelot (Norvège)

*Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville*

17h30

### **THÉÂTRE ET JEUNES PUBLICS**

recherche auteurs désespérément

avec les auteurs

Philippe Dorin, Patricia Giros, Jean-Claude Grumberg,

Joël Jouanneau, Jean-Pierre Moreux,

Michel Vinaver, Maurice Yendt

les éditeurs

Christian Dupeyron (Actes-Sud Papiers)

Janine Pillot (Dialogues CDNEJ Lille)

un responsable de Folio Junior

*Théâtre des jeunes spectateurs*

10 h - 13 h

Salle Zanzibar

**Imaginaires, illustrateurs en Seine-Saint-Denis.**

Rencontre avec :

10 h

**Chris Van Allsburg et David Macaulay**

Animée par François Salvaing, écrivain, journaliste à l'Humanité Dimanche

11 h

**Alberto Breccia**

Animée par Pierre Dumayet, écrivain, journaliste

12 h

**Étienne Delessert et François Nourissier**

Animée par Paula Jacques, écrivain, journaliste à France-Inter

10 h

Salle Valparaiso

**Calligram****Présentation d'une nouvelle maison d'édition**

avec Pascale et Christian Gallimard et Étienne Delessert. Animée par Alain Fourment, journaliste au Monde

Salle Tombouctou

**Les Uns, les autres, une collection****de Syros-Alternatives**

Avec Germaine Finifter, directrice de collection, Xavier Gautier et Bertrand Solet, auteurs

Salle des contes

Bibliothèque Robert-Desnos

**De la rencontre avec les livres à la conquête de ses propres mots**

Ateliers lecture-écriture animés par le Groupe Français d'Éducation Nouvelle (GFEN). Durée : 2 heures

11 h

Salle Texaco

**Rencontres inter-professionnelles du livre de jeunesse**Avec **Jean-Guy Boin**, responsable du département du livre au Centre National des Lettres**Christian Bruel**, président du groupe jeunesse du Syndicat National de l'Édition**Anne Brouillet**, Fnac Étoile**Agnès Claeys**, Flammarion**Pierre Decitre**, librairies L**Thierry Magnier**, librairies Clé**Pierrette Mathieu**, Association des libraires spécialisés jeunesse**Jean-Paul Nozière**, écrivain**Évelyne Pisier**, directeur du Livre**Henriette Zoughebi**, directrice du Salon du livre de jeunesse et les librairies Flammarion, Fnac, Joseph Gibert, Majuscule**Remise du prix Les Cercles d'Or des lecteurs de Livres Hebdo**

Avec Marianne Grangié, rédactrice en chef

Salle Valparaiso

**Rencontre autour de l'œuvre de Tove Jansson, Les Moumines**

Avec Isabelle Jan, auteure, directrice de collection, et Marja Kempinm, auteur finlandais

Salle Tombouctou

**Le rôle des référents culturels dans l'apprentissage de la lecture.****Un exemple : le Mali**

Avec Fatogamo Diakité, responsable de la création et du développement des bibliothèques de brousse. Rencontre animée par Geneviève Patte, présidente de La Joie par les livres

12 h

Salle Valparaiso

**Présentation de 1, 2, 3, j'aime lire Bayard Presse**

La lecture de presse des 6-10 ans avec Jean-François Barbier, sociologue, et Martine Lamy, rédactrice en chef de J'aime lire

Salle Tombouctou

**Passer des histoires qu'on aime aux histoires qu'on lit**  
**Rencontre organisée****par l'Association Française pour la Lecture**

Avec Yvonne Chenouf

13 h

Salle Valparaiso

**Bouquin-Potin de A à Z**  
**Une série audiovisuelle sur le livre de jeunesse**

Présentée par Patrice Wolf, animateur de la série et journaliste à France-Inter, en présence de Bernard Wicher, réalisateur et Claude Gutman, écrivain

Salle Tombouctou

**Présentation de L'Oreille en colimaçon, un produit Radio-France. Livre et cassette pour initier les enfants à la musique autour des quatre éléments : la terre, l'air, le feu, l'eau**  
Avec Geneviève Clément, Gaston Tavel, Anne Ben Hammou, Monique Frappat

13 h 30

Salle Zanzibar

**Le livre et la petite enfance, rencontre avec Kveta Pacovska, peintre-illustratrice, auteur de 1, 5, beaucoup (éditions Ouest-France), et Le Petit Roi des fleurs (éditions Pastel-Ecole des loisirs).**  
Animée par Aline Pailler, journaliste

14 h

Salle Valparaiso

**Présentation de la collection Carnets du monde d'Albin Michel jeunesse**

Avec Anne Bouin, directeur de collection, Frédéric Houssin, directeur, Jean-Michel Rodrigo, auteur, Laurent Girault, illustrateur, un libraire jeunesse. Animée par Denis Cheissoux, journaliste à France-Inter

Salle Tombouctou

**Présentation de Broussaille des éditions Dupuis**

Un outil pédagogique pluridisciplinaire, coédité par le CRDP de Poitiers pour utiliser la BD en milieu scolaire. Avec Franck Pé, auteur, Didier Quella-Quyot, directeur du dossier et Paul Brouzeng, historien des sciences

Salle Texaco

**Bilan de l'opération : 100 livres dans les écoles**

En collaboration avec l'Éducation nationale et Le Monde de l'éducation. Avec André Legrand, directeur d'école, Marc Baudry, directeur du secteur jeunesse aux éditions Nathan,

Catherine Bédarida, rédactrice en chef du Monde de l'éducation, Henriette Zoughebi, directrice du Salon du livre de jeunesse, Yves Paschet, enseignant. Rencontre animée par Marie-Christine Navarro, journaliste à France-Inter

15 h

Salle Valparaiso

**Présentation de Contes et légendes du Louvre-éditions de la Réunion des musées nationaux avec projection vidéo**

Salle Tombouctou

**Quand j'avais 10 ans...****La presse jeunesse d'hier et d'aujourd'hui**

Débat organisé par le Syndicat de la presse des jeunes. Président : Francis Verhnes

Salle Zanzibar

**Les mots n'ont pas d'âge**

Avec Dominique Grandmont et Véronique Vassiliou, poètes

16 h

Salle Zanzibar

**Présentation de Transeurop bouquins, en avant-première**

Une série d'émissions télévisuelles sur la littérature de jeunesse illustrée. N° 0 : Grégoire Solotareff. Une coproduction EVB/Direction du Livre/Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente

Salle Valparaiso

**Présentation du Livre des parents éditions Flammarion**

Sous la direction de Anne Débarède et Evelyne Laurent. Avec Jean-Émile Gombert, Jean-François Chénin, auteurs. Animée par Denis Cheissoux, journaliste à France-Inter

Salle Tombouctou

**Pourquoi raconter****L'Odyssée aujourd'hui ? par Bruno de La Salle, conteur**

Une rencontre proposée par les éditions Vif Argent

De 9 h à 18 h

Stand des Associations (B12)

**Présentation de Livrjeun**

**Une nouvelle banque de données, livres jeunesse** par le CRILJ Yvelines et l'AFL. Responsables : Monique Bermond, Roger Boquié

11 h et 17 h

Place de la Mairie

**Présentation du bibliobus à espaces modulables de 2 à 5 mètres**

Par Armand Barrier, député permanent de la province de Luxembourg, Belgique

10 h - 13 h

Salle Zanzibar

**Imaginaires, illustreurs en Seine-Saint-Denis.**

Rencontre avec :

10 h

*Chris Van Allsburg*  
*et David Macaulay*Animée par François Salvaing,  
écrivain, journaliste  
à l'Humanité Dimanche

11 h

*Alberto Breccia*Animée par Pierre Dumayet,  
écrivain, journaliste

12 h

*Étienne Delessert**et François Nourissier*Animée par Paula Jacques,  
écrivain, journaliste à France-Inter

10 h

Salle Valparaiso

*Calligram***Présentation d'une nouvelle  
maison d'édition**avec Pascale et Christian  
Gallimard et Étienne Delessert.  
Animée par Alain Fourment,  
journaliste au Monde

Salle Tombouctou

**Les Uns, les autres, une collection****de Syros-Alternatives**Avec Germaine Finifter, directrice  
de collection, Xavier Gautier  
et Bertrand Solet, auteurs

Salle des contes

Bibliothèque Robert-Desnos

**De la rencontre avec les livres  
à la conquête de ses propres mots**Ateliers lecture-écriture animés  
par le Groupe Français d'Éducation  
Nouvelle (GFEN). Durée : 2 heures

11 h

Salle Texaco

**Rencontres inter-professionnelles  
du livre de jeunesse**Avec **Jean-Guy Boin**, responsable  
du département du livre au Centre  
National des Lettres**Christian Bruel**, président  
du groupe jeunesse du Syndicat  
National de l'Édition**Anne Brouillet**, Fnac Étoile**Agnès Claeys**, Flammarion**Pierre Decitre**, librairies L**Thierry Magnier**, librairies Clé**Pierrette Mathieu**, Association

des libraires spécialisés jeunesse

**Jean-Paul Nozière**, écrivain**Évelyne Pisier**, directeur du Livre**Henriette Zoughebi**, directrice

du Salon du livre de jeunesse

et les librairies Flammarion, Fnac,

**Joseph Gibert**, Majuscule**Remise du prix Les Cercles d'Or  
des lecteurs de Livres Hebdo**Avec Marianne Grangié,  
rédactrice en chef

Salle Valparaiso

**Rencontre autour de l'œuvre  
de Tove Jansson, Les Moumines**Avec Isabelle Jan, auteur,  
directrice de collection, et Marja  
Kemppinen, auteur finlandais

Salle Tombouctou

**Le rôle des référents culturels  
dans l'apprentissage de la lecture.****Un exemple : le Mali**Avec Fatogamo Diakité,  
responsable de la création et du  
développement des bibliothèques  
de brousse. Rencontre animée  
par Geneviève Patte, présidente  
de La Joie par les livres

12 h

Salle Valparaiso

**Présentation de 1, 2, 3, j'aime lire  
Bayard Presse**La lecture de presse des 6-10 ans  
avec Jean-François Barbier,  
sociologue, et Martine Lamy,  
rédactrice en chef de J'aime lire

Salle Tombouctou

**Passer des histoires qu'on aime  
aux histoires qu'on lit**  
Rencontre organisée**par l'Association Française  
pour la Lecture**

Avec Yvonne Chenouf

13 h

Salle Valparaiso

**Bouquin-Potin de A à Z  
Une série audiovisuelle  
sur le livre de jeunesse**Présentée par Patrice Wolf,  
animateur de la série et journaliste  
à France-Inter, en présence  
de Bernard Wicher, réalisateur  
et Claude Gutman, écrivain

Salle Tombouctou

**Présentation de L'Oreille  
en colimaçon, un produit Radio-  
France. Livre et cassette pour  
initier les enfants à la musique  
autour des quatre éléments :****la terre, l'air, le feu, l'eau**Avec Geneviève Clément,  
Gaston Tavel, Anne Ben Hammou,  
Monique Frappat

13 h 30

Salle Zanzibar

**Le livre et la petite enfance,  
rencontre avec Kveta Pacovska,  
peintre-illustratrice, auteur de  
1, 5, beaucoup (éditions Ouest-  
France), et Le Petit Roi des fleurs  
(éditions Pastel-Ecole des loisirs).**  
Animée par Aline Pailler,  
journaliste

## COMPTE-RENDU DE LA PREMIERE REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE LA JOURNEE PROFESSIONNELLE

Réunion du 7 septembre 1993 en présence de : Henriette Zoughebi, Manuel Lucbert, Christian Bruel, Pierrette Mathieu, François Morrisset, Thierry Magnier, Paul Fournel, Jean-Marie Ozanne, Michel Melot.

Jean-Marie Bouvaist, excusé.

Henriette Zoughébi rappelle ce que représente aujourd'hui le Salon du livre de jeunesse à Montreuil en termes de fréquentation et insiste sur l'attente des professionnels ressentie l'année dernière concernant les rencontres de la journée professionnelle.

Trois grands sujets de préoccupation lui semblent importants, et concerner tous les professionnels du livre notamment les acteurs du livre de jeunesse.

### 1°) les libraires

leur relations avec les collectivités?

les achats des collectivités, représentent une grande part de la vente en librairie, mais outre cela, il convient de poser la question des rapports entre secteur public et secteur privé.

Le livre est à la fois marchandise et bien culturel et en ce sens il pose des problèmes économiques mais aussi de politique culturelle.

### 2°) le droit d'auteur

Récemment, il a été dit que le nombre de prêt dépassait celui des achats de livres. Dans ce cas, cela poserait effectivement le problème de la survie de l'édition et de la librairie.

L'augmentation des prêts serait-elle responsable de la diminution des ventes?

L'intérêt de l'auteur serait-il contraire à celui des bibliothèques?

Ne serait-ce pas plutôt le nombre de lecteurs qui serait au coeur du problème?

Le point de vue des auteurs est à ce niveau très important.

Cette problématique est à relier, au niveau national, à l'effort des collectivités et de l'Etat en faveur de la lecture et, au niveau international, à l'application de la directive européenne de novembre 1992 sur le droit d'auteur.

### 3°) la formation

Cette question semble être particulièrement d'actualité.

Il en a déjà été question lors d'une réunion au Conseil Supérieur des Bibliothèques avec Geneviève Patte.

Où en est la formation des bibliothécaires ?

Partout un recul semble s'amorcer concernant la formation de tous les médiateurs de la lecture enfantine (CAFB, IUFM?).

Paul Fournel évoque ensuite la situation des écrivains.

Selon lui, les auteurs appartiennent à la même chaîne du livre et en conséquence, une grande solidarité existe de fait entre les différents acteurs intervenant dans cette chaîne de production.

Pour ce qui est des auteurs à proprement parler, Paul Fournel insiste sur le fait que ces derniers vont mal financièrement.

A côté d'auteurs de notoriété qui vivent bien, d'autres connaissent de grandes difficultés.

Pour preuve, les déclarations de revenus -qu'il a été autorisé à communiquer- de certains auteurs dont la réputation et la production n'est pas contestable :

J. Roubaud déclare en effet, (malgré ses 62 ans et ses titres qui couvrent tout le domaine littéraire, de l'essai à la poésie en passant par la prose) : 56000F annuels de droit d'auteur; Annie Saumont qui publie ses nouvelles depuis 30 ans, déclare 54000F et J. Bense 28000F.

L'"accident" dans la vie d'un auteur est l'attribution d'un prix littéraire qui lui permettra d'acheter la 1/2 d'un appartement !

La conséquence immédiate est l'obligation pour un auteur d'avoir un second métier.

Il y a donc perte de textes par manque de temps et, plus généralement, perte de l'image de la profession d'écrivain. Les gens viennent à l'écriture de plus en plus tard (souvent après un essai dans le cinéma). Les jeunes sont de moins en moins intéressés.

Pourtant le système d'aide aux auteurs est un appareil complet.

A l'échelon national : le CNL distribue des fonds sous forme de bourses ou d'années sabbatiques, et la SGDL intervient dans des cas difficiles sous forme d'aide sociale, souvent à la demande du Ministère.

En haut de la pyramide du système d'aide, on trouve des écrivains mensualisés qui sont environ une douzaine. Cela correspond à une "retraite de notoriété", équivalente à un salaire mensuel de 10 à 12000 F mensuels. A titre d'exemple, René Char ou Claude Simon ont bénéficié de cette mensualisation ; ce dernier ayant renoncé à cette rémunération après avoir reçu le Prix Nobel.

Au niveau local, certaines aides existent, comme l'attribution de résidences. Système qui a beaucoup de mérite, mais qui peut avoir un défaut : celui de dévier vers un certain clientélisme.

Les auteurs sont très attachés à la légitimité de leurs revenus.

Un auteur doit percevoir de l'argent parce qu'il est lu.

Ce qui mène directement au problème de la photocopie et du prêt gratuit en lecture publique.

Ceci sans compter les problèmes futurs de la circulation des textes que peut poser l'édition électronique. Une matrice unique permettra t-elle de multiples reproductions sous forme de disquettes ou de disques numériques?

La préfiguration de ce futur peut être le cas de la BDF qui numérise des milliers de documents.

La rémunération des auteurs sera donc obligée d'évoluer.

Sans oublier que la France est le dernier tenant du droit moral et qu'il faudra continuer à défendre ce droit jusqu'au bout.

Mais la France est déjà dépassée dans le domaine de la rémunération des auteurs par l'Amérique du Nord ou les pays d'Europe du Nord. La Norvège, la Suède, le Danemark ou le Canada paient leurs auteurs. En Norvège, le droit de prêt atteint même 10% du prix de vente, ce qui équivaut au droit d'auteur français.

Cependant les auteurs veulent être lus et sont très attachés aux bibliothèques et aux librairies.

Ils sont conscients qu'il faut une modulation de ces droits et qu'une part doit aller à la création si l'on veut que le système dure (soit sur 100, une proportion de 30 à 40 ).

Il existe d'ailleurs des modifications de fait dans la rémunération des auteurs : la preuve, un contrat-type, dernièrement reçu qui stipule une rémunération égale à 10% sur les exemplaires brochés mais tombe à 5% pour les exemplaires de grande diffusion, s'ils sont tirés. C'est l'édition de poche qui est visée. Il y a donc glissement d'un droit dérivé (vente des droits à un autre éditeur) vers un droit direct.

Christian Bruel, à la fois éditeur et créateur, reprend sur l'édition en énonçant le chiffre d'affaire de l'édition jeunesse qui se portait relativement bien dans le contexte général de l'édition avec seulement 0,33% de perte en 1991. Pour 1992 la tendance semble malheureusement s'accroître avec un pourcentage de 3%. D'où une inquiétude d'autant plus grande que ces résultats se situent dans un contexte de recentrage sur le documentaire.

Mais il y a une dimension de résistance dans la profession aux seules lois du marché ; sa place en tant que président du groupe Jeunesse du SNE en faisant foi, n'étant par ailleurs qu'une petite maison d'édition.

Pour revenir à la situation des auteurs, évoquée par Paul Fournel,, Christian Bruel confirme ces propos en resituant le problème au niveau des auteurs de jeunesse. Il y a drame dit-il, car pour ces derniers, la notoriété est inexistante. C'est l'écriture qui est une seconde profession.

C'est un peu pour cela que le Syndicat a lancé une campagne de sensibilisation intitulée "les jeunes lectures durent toujours" ; une façon de mettre l'accent sur les racines culturelles des jeunes.

Malgré cela, il n'y a pas forcément consensus chez les éditeurs et seule une grosse minorité a finalement considéré nécessaire de participer aux débats de la journée professionnelle. D'autres pensant que ce n'était pas le lieu pour discuter des problèmes de la profession.

Pourtant ils sont tous troublés par l'absence de culture sur la production jeunesse. A ce titre, ils sont donc fortement intéressés par tous les problèmes de formation et souhaitent la création d'outils d'information pour tous les médiateurs avec les enfants. La situation semble d'autant plus préoccupante qu'en ce qui concerne la formation des maîtres personne ne semble avoir beaucoup de renseignements sur ses contenus. Ces derniers temps, l'état des IUFM semblait laisser supposer une diminution en termes de formation et d'information.

Actuellement, les éditeurs connaissent quelques difficultés avec les pouvoirs publics, ne serait-ce que par l'incertitude régnant au sujet des décisions ministérielles. Monsieur Bayrou a cependant annoncé lors de sa dernière conférence de presse, le renouvellement du plan lecture pour cette année.

Le livre est bien placé comme lieu de résistance à la loi de l'audimat. Mais, pour bien faire, il doit exister des "microclimats de lecture".

En ce qui concerne le droit de prêt, Christian Bruel pense que toute la chaîne du livre doit être réévaluée car l'ensemble des droits interprofessionnels va être touché.

Christian Bruel rappelle qu'à la Foire de Bologne deux prix sur trois ont été décernés à des albums français. Qui le sait?.

La notoriété des auteurs pose le problème de la publicité dans la presse. Aucun éditeur-jeunesse n'a les moyens d'acheter de la publicité pour un auteur ou un titre. Seuls quelques grands éditeurs peuvent le faire pour une collection. En retour, la presse est donc peu encline à publier des papiers sur l'édition jeunesse.

**Paul Fournel** confirmera ce propos en citant l'exemple de Jean-Noël Blanc qui a eu si peu de citations dans la presse en publiant dans une collection jeunesse. D'autre part, il relèvera le manque d'appareil critique, et en amont, le manque d'appareil universitaire pour former cette critique.

Au sujet de la formation, il ajoutera qu'il va intervenir dans le cadre du DESS-Edition à Paris et se demande s'il n'y aurait pas quelque chose à installer dans ce cadre.

**Michel Melot** intervient pour faire part de deux types de réflexion qui lui semblent importants :

Les bibliothèques de jeunesse, qui sont un fleuron de la lecture publique en France, connaissent maintenant un pallier, un temps de réflexion, notamment en ce qui concerne leur insertion avec la lecture adulte.

Une journée de travail à Grenoble a déjà eu lieu dont plusieurs points seraient à reprendre.

Pour ce qui est de la formation, la situation est en effet catastrophique. La formation spécialisée peut-elle être équivalente à la formation continue?

La situation est d'autant plus choquante que la moitié du public des bibliothèques est un public jeune.

Il y a beaucoup de choses à faire car la demande en formation est multiforme. Elle provient, entre autre, du Ministère de la Jeunesse et des Sports qui manque de personnels formés. Le Ministère des Affaires Etrangères cherche aussi des formations pour les personnes travaillant dans les centres culturels français à l'étranger.

Il faut donc faire comprendre à toutes les autorités possibles qu'il y a un secteur qui marche bien et qui est méconnu.

Une des solutions consisterait peut-être en la création d'un centre national d'études sur le livre de jeunesse qui comblerait le manque d'études et de critiques dans ce domaine.

Ce centre pourrait accueillir des chercheurs, collecterait des thèses et serait chargé de la formation des enseignants.

Ce centre serait le moyen d'un rayonnement à l'étranger, en valorisant la littérature jeunesse.

Une autre série de problèmes concerne les remises et le droit de prêt. Question de grande ampleur, si l'on ne dégage pas la spécificité du livre de jeunesse et importante, si l'on considère la part des marchés des collectivités dans les revenus des libraires spécialisées. Le droit de prêt lui, implique l'interrogation sur l'exonération des enfants.

Or, le bibliothécaire a directement affaire avec eux, la bibliothèque est un passage obligé et même si les libraires, -comme l'indiquent **Pierrette Mathieu et Thierry Magnier-** ont de plus en plus de contacts avec les enfants ou les écoles-, les comportements sont différents.

Il est donc important de débattre de cette question tout en ayant à l'esprit que la distinction enfant/adulte ne coule pas de source. En effet, où se trouve la distinction?

Michel Melot demandera aussi à Paul Fournel de dégager, si possible, la spécificité de l'auteur de jeunesse comme il a pu le faire pour les autres écrivains.

**Pierrette Mathieu**, après avoir confirmé que le marché des collectivités représente 50 à 60% des ventes en librairie, expose l'importance du partenariat avec les collectivités, au niveau du département, de la commune et des écoles. Il y a, selon elle, un travail collectif à faire face aux collectivités et aux éditeurs qui jonglent avec des budgets -et donc des remises- entre lesquels le libraire se sent coïncé.

Il y a une grande dépendance du libraire avec le milieu environnant. L'information que les libraires dispensent représente un travail et un investissement énormes en relations.

Cela pose aussi la question du bibliothécaire qui, au départ, ne se sentait pas investi d'un rôle de communication.

Ce sont les bibliothécaires et les libraires qui sont allés vers les écoles et non l'inverse.-Cela malgré un manque de formation certain-.

De plus, l'image du libraire est ambiguë. Le libraire, médiateur culturel, est bien accepté mais le commerçant n'est pas reconnu. Ces deux fonctions font pourtant partie intégrantes du métier.

**Thierry Magnier** tout en affirmant que la sollicitation des libraires est toujours plus grande, pense qu'il est difficile, dans le cadre du Salon, de discuter des problèmes de remises, mais qu'il lui semble tout à fait fructueux de travailler sur la coopération et sur le problème des auteurs.

Il indiquera, pour ce qui est de la presse, qu'il publiera dans le *Nouvel Observateur* une page consacrée à la littérature jeunesse, au titre des plus grosses ventes en librairie.

**Jean-Marie Ozanne** affirme que l'on demande toujours plus d'actions au libraire, et qu'il n'a pas toujours les moyens de tout faire. Selon lui, les libraires deviennent des militants du livre.

Il ajoute, qu'à défaut d'analyse fine de gestion, on ne peut parler que de taux moyen de marge pour les libraires.

En effet, comme l'a souligné **Claudine Belayche**, les gros libraires n'ont pas le même poids pour discuter auprès des éditeurs que les petits libraires.

**Jean-Marie Ozanne**, rappelant la conjoncture économique, ajoute que tous sont touchés de l'auteur au lecteur.

Malgré tout, il y a, selon lui, plusieurs marchés du livre, qui ne sont pas comparables. Lui-même se sentant plus proche de certains éditeurs que de certains libraires.

Pour certains, le livre est actif, pour d'autres, il ne s'agit que d'un produit à distribuer.

**François Morrisset** s'inquiète de savoir si au sein du SNE, il n'y a pas une commission chargée d'étudier le problème des remises?

**Claudine Belayche** informe qu'une enquête a été faite par l'ABF sur les 50 derniers livres qui ont été prêtés dans les bibliothèques et que celle-ci révèle des surprises.

Quant aux bibliothécaires, ils ont été eux aussi de plus en plus sollicités et le problème de la formation devient crucial, particulièrement en ce qui concerne la littérature jeunesse.

Elle rappelle à ce sujet la disparition du CAFB qui permettait des spécialisations.

La seule formation sera désormais le DUT qui ne peut égaler celle du CAFB -Cette formation universitaire ayant des programmes beaucoup plus généraux-. **Jean-Marie Bouvaist**, responsable d'une formation métier du livre pourrait en parler. Il faudrait voir aussi du côté du CNFPT pour savoir ce qui dans les collectivités territoriales.

Pour ce qui est du prêt en lecture publique, Claudine Belayche indique que, d'une façon générale, les prêts sont en baisse et ne seraient donc pas la cause de la baisse de la vente en librairie.

C'est le problème de la lecture, en général, qu'il faut poser.

Pour venir au droit de prêt à proprement parlé, elle pense qu'il se pose de façon plus vive pour les livres pour enfants.

D'autant plus que, d'après l'enquête faite en Seine-Saint-Denis sur le public des bibliothèques, 60% au moins des lecteurs aurait moins de 18 ans.

Il existe cependant des cas de bibliothèques, où l'accès est payant pour les enfants.

Mais le droit de prêt se pose-t-il de la même façon quel que soit l'ouvrage ? Ce dernier n'aidera pas forcément les livres que l'on a envie de défendre. En effet, dans les bibliothèques, il y a beaucoup de livres qui sont achetés et ne sortent pas.

Ce qui ne peut pas forcément être dit au niveau des collectivités, qui verraient là un moyen possible de réduire les budgets.

Qui va payer au bout du compte ? Parents, enfants ou collectivités ? Si ce sont ces dernières, on en revient à des questions de budget et donc de passation de marché. Or, les budgets d'acquisition sont en diminution.

Si c'est sur le budget des animations, il y aura moins d'actions faites en faveur de la connaissance des auteurs.

En France, contrairement à certains pays étrangers, comme le Royaume-Uni, il n'y a pas de législation sur les bibliothèques. Ce manque de texte législatif entraîne un risque constant de suppression de services.

On connaît bien, le prix de la chaîne du livre, il faudrait maintenant faire la répartition entre le prix en librairie et le prix en bibliothèque.

Pour ce qui est de la formation des maîtres, elle a pris contact avec l'IUFM de Reims sans aucune réponse à ce jour.

Claudine Belayche est interrogée sur l'enquête de l'ABF à propos des titres en jeunesse

Cette dernière répond qu'il n'a pas été fait de distinction dans le questionnaire mais que, dans les résultats, les 25 premiers titres prêtés sont des bandes dessinées (adultes ou enfants).

Un intervenant pense qu'il serait intéressant d'avoir une enquête similaire sur les titres jeunesse.

**Henriette Zoughebi** pense qu'il faut comprendre comment les collectivités interviennent et dans quelle ampleur. Le cas est le même que celui du cinéma. Dans une situation où le poids des charges sociales est plus lourd en raison de la crise économique, les collectivités doivent réfléchir sur leur nouveau rôle. C'est un enjeu social et le rôle du Salon est de donner la mesure de ces enjeux.

Pour revenir à l'enquête faite sur le public des bibliothèques en Seine-Saint-Denis, elle précise que celle-ci portait sur des enfants qui venaient individuellement à la bibliothèque. Les résultats tendent à démontrer qu'elle fait donc partie du milieu urbain, et qu'elle touche toutes les couches sociales.

La bibliothèque connaît donc les mêmes problèmes que l'école en tant que lieu d'accueil large. Elle est centre de vie mais pas obligatoirement lieu de lecture.

Il y a des connexions qui ne se font pas entre les systèmes éducatifs ou culturels et la vie active.

Quant à la formation dans les IUFM, elle indique qu'il en existe concernant la littérature enfantine dans ceux de Créteil et Livry-Gargan.

**Manuel Lucbert** confirme la volonté du Monde des Livres d'être partenaire au Salon. Il rappelle que ce journal publie régulièrement des articles sur la littérature jeunesse.

Cette année, le Monde des livres fera un encart de six pages (au lieu de quatre l'année dernière), réservé au Salon et un tiré à part sera distribué. Il annonce que les équipes du journal aideront à animer les tables rondes de la journée professionnelle.

Le principe d'avoir des réunions spécifiques par sujet, est adopté. La prochaine réunion portant sur la formation est fixée le mercredi 29 septembre à 14H30.

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU 12.10 1993 SUR LA FORMATION.

Présents : Max Butlen, Annie Bethery, Alain Gleyze, Michel Melot, Christian Bruel, Jean-Marie Ozanne, François Morrisset, Henriette Zoughebi.

Excusés : Pierrette Mathieu, Claudine Belayche, Jean-Marie Bouvaist, Paul Fournel, Frédéric Saby, Nadine Herman et Manuel Lucbert.

**Henriette Zoughebi** redéfinit le but du Salon : avoir une meilleure construction de la journée professionnelle. Cette dernière se veut une aide à l'interprofession pour construire des propositions, surtout dans une période où l'on perçoit un intérêt croissant pour le livre de jeunesse et des exigences professionnelles plus élevées.

Il faudrait pouvoir donner ensuite un document à chacun des visiteurs avec l'explication de cette journée. C'est une façon de faire entendre à tous les professionnels qu'ils sont concernés.

C'est pourquoi en ce qui concerne la formation, il faut envisager la formation pour tous les médiateurs du livre.

Elle fait part ensuite de la demande de collaboration émanant des comités d'entreprise qui ont des actions au niveau du livre de jeunesse dans les centres de loisirs et de vacances. Ces centres touchent énormément de public. Cette collaboration, un peu marginale ne peut se réaliser au niveau du comité de pilotage. Mais ces comités d'entreprise ont prévu d'envoyer des documents sur les actions qu'ils réalisent.

La méthode de travail sera la suivante. Il faut examiner ce qui se passe dans chaque secteur concerné et ce qu'il serait bon de faire. Elle passe donc la parole à Madame Annie Bethery.

**Annie Bethery** explique qu'elle intervient dans le cadre des formations dispensées par Médiadix et dans la formation en IUT. A Paris X, c'est sa troisième intervention dans le cadre du CAPES-documentation. Elle affirme qu'il faut sensibiliser les gens, même si l'intérêt des enseignants est par ailleurs de plus en plus grand.

Cette année verra la dernière préparation au Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Bibliothécaires. Une formation jeunesse est programmée. Elle est rendue possible par la grande couverture démographique du centre de Nanterre, ce qui a permis d'ouvrir une session de formation avec un nombre suffisant d'étudiants (venus des bibliothèques municipales, départementales ou d'entreprises).

Dans le cadre de cette formation, on trouve une présentation des différents secteurs de l'édition jeunesse, ainsi qu'un entraînement à l'analyse des ouvrages en vue de l'acquisition et du conseil. Des séances annexes sont organisées comme celle autour du conte. En tout cet enseignement porte sur 130 heures de formation.

En IUT, il est indispensable d'intervenir dans le DUT Métiers du livre. Celui-ci a une maquette de programme récente, renouvelée en 1991, avec 40 heures consacrées à la littérature contemporaine. Elle y a inclus d'autorité 25 heures sur la littérature jeunesse.

Le DUT est conçu comme une formation généraliste, les étudiants se destinent à travailler aussi bien en librairie qu'en bibliothèque.

Il n'y a donc pas d'option et tous suivent des cours de catalogage ou de gestion de librairie. Ce qui est une bonne chose en soi pour le futur partenariat des professionnels. Des intervenants viennent de la librairie comme Mme Lemonier ou de l'édition comme Mme Perceval.

Le CAFB avait lui, un enseignement beaucoup plus ciblé.

Il existe aussi des formations, plus réduites pour le CAPES-documentation grâce à des conventions passées entre l'Université et l'IUFM. Mais celle-ci ne porte que sur 20 heures de cours à raison de deux heures hebdomadaires.

Les collègues bibliothécaires sont très inquiets de la disparition du CAFB.

Un centre national sur la littérature jeunesse serait une idée pour remédier à ces lacunes.

Il faut remettre la littérature jeunesse au programme des formations pour les bibliothécaires et les documentalistes. Cela permettrait de l'officialiser. En ce qui concerne le CAPES-documentation, ajoutera t-elle, il n'y est fait aucune mention dans les textes officiels.

Pour ce qui est de la formation dispensée par le CNFPT, le problème se pose dans les régions où il n'y a pas de centres de formation avec lesquels cet organisme pourrait passer des conventions de formation professionnelle. De plus, dans certains endroits, le CNFPT organise lui-même les nouvelles formations.

Les risques de déqualification lui semblent réels.

Pour ce qui est des formations palliant à la disparition du CAFB, elle pense qu'une formation non diplômante n'est pas motivante. Par exemple, un enseignement était dispensé par correspondance pour la préparation au CAFB, aux personnes qui se trouvaient à l'étranger. Maintenant, les responsables posent la question de la sanction d'une autre formation.

Pour **Michel Melot**, la spécialisation peut avoir un effet pervers. Celui d'agir comme un séparateur entre la littérature pour les jeunes et celle pour les adultes. Toutefois, on ne peut qu'être frappé par l'abondance de la demande en formation. Elle provient des bibliothèques mais aussi des associations comme celles de parents d'élèves après l'instauration du plan-lecture. Le Ministère de la Recherche a lui, des demandes pour sa nouvelle cellule de vulgarisation scientifique. Au Ministère de la Jeunesse et des Sports, l'équipe de Fabienne Coblence qui subventionne des associations doit faire face à des demandes de formation lecture en liaison avec les problèmes d'insertion rencontrés par ces associations. René Herbouze (qui coordonne les centres culturels à l'étranger au Ministère des Affaires étrangères), se pose la question de la formation, surtout celle de la formation jeunesse, pour laquelle existe une forte demande de la part de la population locale. Il y a 130 bibliothèques dans ces centres, avec un personnel généralement non formé.

Devant ces demandes, les centres de formation régionaux répondent à celles des bibliothèques mais ne peuvent faire face à tout.

Il faut donc réintroduire la formation en littérature jeunesse dans les formations initiales ou d'application. A l'École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (ENSSIB) ou à l'Institut de Formation des Bibliothécaires (IFB), le cadre de la formation est trop rigide pour introduire de nouveaux enseignements lourds. Mais la sensibilisation peut se faire par des stages à l'extérieur ou des sujets de thèses.

La création d'un centre national d'études spécialisées est une demande unanime. Ce sont des formateurs qu'il faut former car la demande générale est trop polyvalente.

Il faut aussi de nouveaux outils de formation allant des manuels aux ouvrages de recherche. Pour le moment aucun ne semble faire l'affaire. Une reconnaissance des auteurs pourrait se faire par un bulletin signalétique qui fasse autorité. Les éditeurs Nathan et Gallimard ont été sensibilisés au problème d'une étude de marché pour lancer une revue, sans réponse de leur part, à ce jour.

Un éditeur devrait se pencher sur le projet d'un mensuel.

Pour ce qui est de la seule demande d'information, pour reprendre la distinction introduite par **Jean-Marie Ozanne**, Michel Melot pense qu'il est possible d'y répondre plus facilement. A Nantes, par exemple, il existe un centre d'information sur le livre de jeunesse, au sein de la bibliothèque municipale.

Par ailleurs, un des problèmes rencontré par le CNFPT, est qu'il a lui-même du mal à se positionner. Il n'y a pas de doctrine. Tantôt celui-ci se voit comme un formateur à part entière, tantôt comme un gestionnaire des différentes formations dispensées. La question financière est aussi un gros problème face à des responsabilités qui augmentent. Il serait plus simple et plus efficace qu'une négociation ait lieu au niveau national.

**Alain Gleyze** dresse ensuite le tableau des formations des personnels de catégorie B de la fonction publique territoriale tel qu'il se présente après la réforme statutaire de septembre 1991. Le certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaires (CAFB), réformé en 1989 (première session selon les nouvelles modalités en 1990), s'achève en 1994.

Ce CAFB comporte 420 heures de formation : 200 heures d'enseignement professionnel de base et 220 heures d'option et de spécialisation. Par rapport au diplôme précédent, c'est surtout la partie spécialisée qui a été renforcée et qui a fait le succès du diplôme auprès des employeurs. La spécialisation jeunesse (120 heures) a ainsi été préparée par de nombreux centres de formation (11 centres de formation sur 12 en 1992-1993). De 1990 à 1992 (trois sessions), 1090 candidats ont obtenu cette spécialisation.

L'une des questions posées par la nouvelle construction statutaire est celle du maintien du niveau de qualification des personnels de catégorie B, tant en ce qui concerne les compétences générales que les compétences spécialisées.

Les assistants de conservation sont recrutés par concours sur épreuves au niveau du baccalauréat. Ils reçoivent après leur recrutement par une collectivité (opération distincte de la réussite au concours, qui permet seulement d'être inscrit sur une liste d'aptitude) une formation initiale d'application de six mois dont environ deux mois de stage et deux mois de formation à l'administration locale commune avec d'autres catégories de personnel territorial. Il reste donc deux mois pour la formation professionnelle. Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) est responsable de cette formation.

Ces personnels sont au même niveau hiérarchique que les anciens sous-bibliothécaires territoriaux, qui étaient souvent titulaires du CAFB et qui avaient donc acquis des compétences bibliothéconomiques générales et spécialisées. Le temps disponible pour la formation professionnelle ne permettra aux assistants de conservation que d'acquérir des rudiments de formation bibliothéconomique générale dans le cadre de leur formation initiale d'application. Il y a donc pour cette catégorie, un risque de déqualification évident.

Les assistants qualifiés de conservation sont recrutés par concours sur épreuve parmi les titulaires d'un diplôme technico-professionnel de niveau bac+2 : diplôme universitaire de technologie (dut), diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) des métiers du livre et de la documentation, ou diplôme équivalent. Ils auront donc acquis avant leur recrutement une formation bibliothéconomique générale souvent renforcée par rapport à celle dispensée par le CAFB.

Le problème en ce qui concerne cette catégorie se situe plutôt au niveau de la formation spécialisée, correspondant aux spécialisations du CAFB : ces spécialisations peuvent trouver place dans les DEUST mais sont en général absentes des DUT, qui sont régis par une maquette nationale avec quelques possibilités d'adaptation. La formation initiale d'application souffre des mêmes limitations que celle des assistants de conservation mais permettrait néanmoins, compte tenu des acquis de la formation initiale diplômante, de dispenser une formation spécialisée. En effet, les 120 heures nécessaires à cette spécialisation peuvent représenter quatre semaines de formation.

Certaines difficultés sont liées à la position du CNFPT. Celui-ci laisse ses délégations régionales libres d'élaborer les programmes des formations initiales d'application, et de choisir les organismes chargés de les dispenser. Il faut ajouter que les centres de formation, qui sont disponibles pour collaborer avec le CNFPT, ne sont pas présents dans toutes les régions. Les négociations se conduisent donc région par région. Certains résultats sont surprenants : ainsi, le programme de formation des assistants de conservation de la grande couronne de l'Ile de France comprend des sessions sur les associations loi de 1901, sur le conte, sur le théâtre... et rien sur les techniques professionnelles.

Les solutions qui se dessinent ne permettent pas d'affirmer que les personnels de catégorie B recrutés selon les nouvelles modalités auront dans tous les cas un niveau de qualification au moins égal à celui des personnels recrutés selon les modalités antérieures. Il reste cependant la possibilité de la formation continue pour combler certaines lacunes des formations initiales. Le CNFPT en a aussi la responsabilité.

Pour ce qui concerne les douze centres de formation, il semble important de leur permettre de préserver leurs compétences en matière de formation bibliothéconomiques générale et spécialisée. Pour y parvenir, il faut au minimum conserver les unités de contrôle du CAFB actuel sous la forme de modules de formation continue. Les assistants de conservation pourraient ainsi suivre des stages de formation correspondant à l'enseignement professionnel de base, puis à une option et à une spécialisation. Les assistants qualifiés de conservation pourraient suivre des modules de formation spécialisés. La question de savoir si ces formations seraient ou non diplômantes est posée mais n'a pas encore reçu de réponse. Différentes possibilités peuvent être envisagées : diplôme d'université ou diplôme professionnel national.

Il apparaît en effet que les employeurs restent très attachés au CAFB et à ses spécialisations : les offres d'emplois en font très souvent mention, et il arrive que l'on demande à des personnels recrutés selon les nouvelles modalités, qui ne font plus intervenir le CAFB, si elles sont titulaires de ce diplôme dans une spécialisation précise...

**Christian Bruel** prendra la parole tout d'abord pour répondre à Michel Melot qu'aucun éditeur ne peut prendre le risque d'éditer une revue sur les livres de jeunesse, sans être en but aux critiques de ses confrères. Par contre la profession entière pourrait s'associer à la création d'une revue ainsi qu'à l'élaboration de son cahier des charges. La responsabilité doit en revenir à une institution autonome par rapport au secteur de la production.

Les éditeurs sont par ailleurs très inquiets du risque de déqualification des prescripteurs du livre. Le SNE a ressenti une demande très forte de contacts interprofessionnels. C'est pourquoi, il a organisé des rencontres régionales. La première a eu lieu à Lyon sous l'auspices de L'ARALD et du conseil général de Rhône-Alpes. Une autre est prévue en Aquitaine. Cette demande repose sur des inquiétudes liées à la crise économique, qui a induit des questionnements sur le droit de prêt, la formation ou le plafonnement des remises aux libraires et aux collectivités. Le chiffre d'affaire de l'édition est en baisse. Il représente 1,2 milliards de francs dont 9% reviennent à l'édition jeunesse.

Mais plus généralement, l'inquiétude porte sur la responsabilité des vecteurs culturels. Face à l'angoisse du problème de la lecture comme accès à la connaissance, le risque est de trouver des objets culturels calibrés. Il faut militer pour que les livres soient des oeuvres. Dans ce sens, les éditeurs travaillent aussi beaucoup à désaisonnaliser le livre de jeunesse pour qu'il soit autre chose qu'un objet à offrir, sans aucun supplément d'âme.

Pour ce qui est de la formation des bibliothécaires, il remarque que les éditeurs sont de moins en moins sollicités pour faire des interventions.

Par rapport à la formation dans les écoles, le plan lecture a été une bonne chose mais il doit être accompagné par une formation spécifique. Les éditeurs n'ont pas été associés au choix des livres et sont peu associés à la formation.

Quant au discours sur la formation et l'information, il n'est pas légitime. Tout est fait sous couvert, de façon presque clandestine. Il faut placer la formation sur la littérature jeunesse, dans les programmes. Il y a un véritable problème dans la formation initiale.

Il fera ensuite une remarque sur le fonds, à propos d'un article paru dans le Canard enchaîné sur la FNAC. Celui-ci rapporte qu'il y circule un document interne instaurant la disparition sur les tables présentoirs des livres de plus de trois mois. Dans les magasins ne restera plus qu'un seul exemplaire de chacun de ses livres. Cela pose un véritable problème quand on sait que le tirage moyen d'un livre pour la jeunesse atteint 9700 exemplaires. Qu'en est-il de la comparaison entre le lectorat potentiel et cette course aux nouveautés ? Il y a une absence d'un marché du livre d'occasion. Cela se fait cruellement ressentir par rapport à la formation des maîtres, et c'est dommageable au regard des racines culturelles.

Mais pour reprendre les propos de **Jean-Marie Ozanne** qui soutient que les éditeurs n'entretiennent pas leurs fonds, Christian Bruel reconnaîtra la complexité des rapports interprofessionnels.

Par contre en ce qui concerne la demande de formation des libraires, il soulignera qu'on ne connaît pas les besoins des grands patrons de la librairie. La question de l'échelle des salaires se pose.

**Annie Bethery** approuvera en évoquant la désillusion des étudiants au regard de leur feuille de paye.

**Jean-Marie Ozanne** dressera donc un tableau de la formation des libraires faite par l'ASFODELP et de celle délivrée par l'IUP Métiers du livre à Villetaneuse où il est chargé d'enseignements. Auparavant, il donnera son opinion sur une revue spécifique aux livres de jeunesse en relevant que certaines maisons d'édition fondent leur politique commerciale par ce biais (*Minuit, le Seuil?*). De plus, la littérature jeunesse est encore récente, elle n'a que quinze ans d'existence. Il est trop tôt pour en dégager les oeuvres essentielles.

L'ASFODELP a une vocation généraliste, due à sa création. En effet il est né d'une convention entre différents syndicats de libraires. Un de ces problèmes, en tant qu'organisme privé est la non obligation de cotiser pour la formation. Il y a toujours eu beaucoup de formation initiale. Un brevet professionnel "jeunesse" porte sur 30 à 40 heures de cours. L'ASFODELP intervient dans plusieurs lieux, par exemple, Aix-en-Provence ou Mulhouse, là où il y a des accords avec les universités.

Mais la formation la plus aboutie est celle de l'IUP de Villetaneuse qui se déroule sur trois ans. Au cours de la deuxième année, il y a 120 à 140 heures consacrées à la formation sur la littérature jeunesse.

L'idée au départ est de ne pas avoir de formation "maison" avec des cours généraux comme par exemple la définition d'un réseau de création. Cette formation ne se veut pas prisonnière non plus de l'édition. Il faut que cela reste indépendant du producteur. Il est essentiel que l'histoire de l'édition jeunesse soit abordée voire que celle-ci soit mise en relation avec le développement psychopédagogique de l'enfant.

Cependant l'inquiétude est grande face à une demande qui est écartelée. Il y a souvent confusion entre formation et information. La plupart du temps, ce n'est pas une véritable formation qui est demandée. En ce qui concerne les libraires spécialisés jeunesse, Jean-Marie Ozanne souligne le rôle social important de ces derniers. C'est un travail de fourmi qui ne se voit pas mais qui est réel face au problème de la lecture. Ces libraires se déplacent dans les écoles et dans les bibliothèques.

Le problème de la formation continue se pose différemment aux libraires, car la formation initiale est importante. Il faut souligner cependant que certains libraires privilégient la formation sur le terrain. L'exemple du Furet du Nord (à Lille) en est un bon exemple. Des commerciaux sont placés dans les rayons à charge pour eux de s'y former seuls.

Quant à la relation avec les enseignants, le dialogue est difficile. Certains enseignants confondent libraires et éditeurs. Leurs questions portant sur la définition d'un livre disponible sont la preuve d'une certaine suspicion.

Pour revenir à la question des diplômes, Jean-Marie Ozanne reconnaît que c'est une des difficultés rencontrées par les libraires car leur formation n'est pas reconnue.

Le recrutement se fait pourtant de plus en plus haut (bac, ou bac + 2). La typologie style "Oeil de La Lettre" a essaimé (un responsable des achats chez Verdier en est la preuve). Mais la réalité des salaires est différente et un étudiant de niveau bac + 4 ou 5 peut se retrouver à 5000 F. Il faut avoir conscience de ce type de réalité. Tout le secteur est en difficulté

Avant de présenter les travaux de l'Observatoire national des formations en lecture-écriture, **Max Butlen** souhaite évoquer les formations littérature de jeunesse en direction des personnels de la petite enfance. Depuis 10 ans les actions dans ce secteur de formation se sont considérablement développées, grâce au CRILJ, à l'association ACCES, à l'université Paris XIII,...au CNFPT,... à des conseils généraux comme celui du Val de Marne..., il y a eu une réelle mobilisation des personnels des crèches, haltes garderies, centres de PMI. Ce qui a entraîné un développement des situations de lecture, des propositions, des projets pour les tout-petits.

Du côté de l'Education Nationale, un observatoire national des formations a été mis en place par la Direction des collèges. Des formateurs qui ont tous une assez longue expérience de la formation des enseignants en lecture/écriture ont souhaité procéder à un état des lieux, ils ont voulu cerner les points forts et discerner les faiblesses des dispositifs académiques de formation. L'étude porte sur un échantillon (représentatif) de 15 académies, elle concerne essentiellement la formation continue et intègre bien sûr l'analyse des formations littérature de jeunesse.

Un rapport sera remis au ministère à la fin du trimestre. L'objectif est d'aller vers des propositions susceptibles d'améliorer, d'enrichir les dispositifs de formation en traitant une série de problèmes complexes et notamment :

- la relation, l'articulation entre la demande de formation (très éclatée) et l'offre souvent très (trop) liée aux compétences des formateurs locaux, à leur présence, à leur disponibilité.
- la liaison entre les formations lecture/écriture et les formations littérature de jeunesse.
- l'articulation formation initiale-formation continue.
- les questions soulevées par un véritable partenariat dans le secteur de la formation avec les professionnels du livre.

Dans le domaine de la lecture-écriture, il existe une formation tous azimuts. L'offre s'est démultipliée. En littérature jeunesse, il y a aussi eu une augmentation de l'offre mais avec un recentrage sur les contenus à la demande de la profession à la demande de la profession. Il faut articuler la littérature jeunesse avec l'école. La littérature jeunesse croise de plus en plus la demande de formation des bibliothèques : CDI et BCD. Il y a des possibilités de formation sous forme de stages ou d'universités d'été. Cependant, il n'est pas certain que cela soit suivi d'effets dans les académies. Il y a un écart entre la formation initiale et la formation continue.

La première est dans un carcan de plus en plus rigide. Cependant, il y a une distinction à faire entre la demande de formation et celle d'information. Il ne peut y avoir une formation sur les contenus dans un apprentissage préalable. La formation jeunesse doit être rattachée à une pratique culturelle sociale et pédagogique.

On est dans une période de rapprochement entre les formateurs de l'Education Nationale et ceux de la Culture. C'est un temps de redistribution. La formation en lecture-écriture augmente, ainsi que la demande de formation en littérature jeunesse, mais celle-ci doit être mieux intégrée. Il ne faut pas qu'elle soit marginalisée.

Toutefois, la demande dans les collèges n'est pas vieille. Il faut relever aussi l'ambiguïté qu'il y a dans la formation des professeurs de lettres qui reste classique et traditionnelle.

Ceux qui viennent dans les stages de forment un public de fidèles. La conséquence en est un pourcentage faible de personnes très bien formées.

**François Morrisset** présentera ensuite la formation réalisée dans son groupement la Voie par les Livres. Ce groupement a une vocation généraliste. Mais il y a des caractéristiques spécifiques au libraire spécialisé jeunesse. Ce dernier doit faire face notamment à une grande diversité de lecteurs et d'acheteurs. Les acheteurs sont souvent les prescripteurs du livre de jeunesse. Le produit a un rôle pédagogique lié au développement de l'enfant. Le groupement offre des formations liées au produit lui-même. Il favorise aussi la rencontre des libraires en vue d'échanges professionnels. De plus, cinq catalogues sont publiés avec une rubrique jeunesse.

Il reviendra ensuite sur les difficultés des libraires à financer de la formation. Le libraire a toujours un souci de rentabilité et doit gérer des charges patronales.

**Henriette Zoughebi** est personnellement en faveur d'un changement du cahier des charges de la revue de la Joie par les Livres, avec un personnel correspondant. Il y a un véritable enjeu social et économique à défendre. Si c'est une priorité nationale, il faut que la puissance publique porte son effort sur les outils professionnels, avec une volonté de rayonnement et d'indépendance. Ce n'est pas de l'ordre de l'utopie.

Elle dégagera les points qui ressortent des différentes interventions, notamment l'accord de tous sur l'importance de la demande générale. C'est une période de redéfinition des contenus et des rôles. Malgré tout, pour pouvoir cerner la réalité, elle invitera les participants à donner des éléments chiffrés. Où en est-on dans chacun des différents corps ?

Dans certaines villes s'organisent des centres de ressources, à Bobigny par exemple, le Centre de documentation sur le livre de jeunesse (Livres au Trésor) répond au besoin d'information des personnes de Seine-Saint-Denis.

Mais les bibliothèques en général, sont devenues le lieu d'une demande de formation. Cette demande de formation continue ne découle-t-elle pas des manques de la formation initiale? A ce propos, Henriette Zoughebi s'inquiétera de savoir s'il y a au Ministère de l'Éducation Nationale, une personne chargée de la formation initiale des maîtres, en vue d'un éclaircissement réel sur les contenus de la formation dispensée.

La question de la formation est transversale, il y a un rapport étroit entre formation initiale et formation continue. Il faut donner la formation de base, savoir comment analyser un livre, le rapport entre l'image et le texte... On ne peut vouloir faire lire des livres sans en lire soi-même et avoir des clés pour les comprendre. Ce qui est intéressant dans la formation "métiers du livre", c'est le côté interprofessionnel des enseignements.

C'est dans cet état d'esprit que travaille le Salon. Les enseignants ne sont pas laissés à l'écart, et il y a un réel appel de leur part. Le problème, pour revenir sur les propos de **Max Butlen**, est que peu d'enseignants s'intéressent à la littérature jeunesse car elle n'existe pas pour eux. Les stages proposés dans le cadre de la formation continue pallient les manques en littérature jeunesse. Il faut donc s'interroger : comment donner à chacun les outils professionnels adéquats et comment créer la motivation? Pour revenir sur la course aux nouveautés sur le marché du livre, Henriette Zoughebi, citera l'exemple de l'illustrateur Macaulay, invité d'honneur du 9ème Salon et sur lequel une exposition est montée à Sevrans. L'éditeur de cet illustrateur ne souhaitait pas faire de promotion sur lui, car certains de ces livres ont plus de vingt ans!

Quant au CNFPT, elle relèvera les problèmes financiers rencontrés par cet organisme, après l'accroissement de ses responsabilités en matière de formation. Par contre, en ce qui concerne la non information des élus sur les nouvelles dispositions statutaires, elle pense qu'il serait bon d'avoir leur sentiment et surtout de connaître leurs besoins réels en personnel. Quitte à les faire intervenir directement car ce sont eux qui font les offres d'emploi et ce sont eux qui financent.

Pour répondre à **Michel Melot**, elle indiquera la suite à donner à cette réunions. C'est à dire la réalisation d'un exposé sur chaque secteur avec un document. Le journal Le Monde rendra compte de ces débats dans ses colonnes.

Les enjeux dépassent les cadres professionnels directs. Le rôle sur Salon étant d'agir comme une caisse de résonance.

La séance est levée à 17H45. La prochaine réunion aura lieu le **vendredi 22 octobre à..... dans les locaux .....**

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU 22.10 1993 SUR LE DROIT DE PRÊT

Présents : Henriette Zoughebi, Paul Fournel, Michel Melot, M. Souchère (de l'ABF), Thierry Magnier, Pierrette Mathieu, Florence Noiville.(du Monde des Livres)

Excusés : Christian Bruel, Jean-Marie Ozanne, François Morrisset.

Henriette Zoughebi rappelle qu'il fallait voir pour chacun les éléments qui lui paraissent importants sur cette question.

**Paul Fournel** prend la parole au nom des auteurs.

Ce qui est essentiel pour les auteurs tient en deux, trois points : toute peine mérite salaire d'une part, d'autre part les auteurs souhaitent être lus. La problématique sur le droit de prêt et sur la photocopie s'inscrit entre ces deux assertions. Il faut que l'auteur puisse gagner sa vie, il doit être payé au prorata de la lecture qui est faite de ses oeuvres.

Ce paiement légitime et attendu, doit être cependant modulé au mieux pour les lecteurs et les bibliothèques.

La question est d'autant plus cruciale, qu'elle se pose dans un contexte de diffusion beaucoup grande avec l'édition électronique (l'exemple de la Bibliothèque de France préfigure ce futur).

Ce dossier sur les droits d'auteur est minuscule comparé à celui qui se discute actuellement au niveau mondial, sur la propriété intellectuelle et les télécommunications. Mais il est exemplaire car il est le reflet des problèmes qui vont se poser dans les dix prochaines années.

Aux USA, on assiste déjà à des discussions sur la fusion de grands groupes de télécommunications comme la Bell Company.

En France, il y a aussi des regroupements de sociétés de communications. (Havas, Canal plus, Presses de la Cité).

Au niveau du gouvernement, la commission Serinelli se penche sur la révision de la loi de 1957 sur le droit d'auteur. Elle comprend les représentants de Philips, Sony et de France-Télécoms. La SGDL a demandé à être associée à cette discussion, mais elle s'est heurtée à un refus.

Paul Fournel pense, qu'il faut reconnaître le droit d'auteur sans s'obstiner à regarder les modèles étrangers. Car cela serait faire de la mauvaise Europe. Il existe déjà deux grandes distinctions entre les pays : ceux qui reconnaissent le copyright (Grande-Bretagne et USA) et ceux qui ont des législations sur la propriété littéraire (France, Allemagne et le bloc des pays sud-européens).

Quand Michel Melot l'interrogera sur les éventuels souhaits existants, Paul Fournel répondra que chaque pays affiche un

19 Novembre 1993

tempérament différent. En France, parler du livre comme un produit fait horreur. Il faut déjà posséder une grande culture pour comprendre que l'on peut payer 120 F pour un roman récent, 30 F pour lire Madame Bovary et rien du tout à la bibliothèque. Il n'y a pas d'autre produit qui demande une compréhension aussi grande d'un paiement pour une oeuvre qui est fragile.

Il faut rentrer dans l'économie de marché alors que les outils conceptuels sont désuets.

C'est un chantier énorme que de poser le problème du droit d'auteur, des droits de l'édition et de la lecture publique. Comment faire en sorte qu'il y ait une prise de conscience?

Paul Fournel citera à ce propos un exemple personnel : à propos d'une exposition sur son oeuvre, il avait posé la question du droit d'auteur. Il lui a été répondu qu'après les frais de menuiserie et d'encadrement, il n'a avait plus de budget pour la rémunération de l'auteur !

Il faut absolument que les auteurs obtiennent d'être de toutes les discussions sur le droit d'auteur. A propos des discussions gouvernementales il ajoutera que le Syndicat national de l'édition s'est vu lui aussi refuser l'entrée à ces débats par le Ministère.

Au sujet de l'intervention de monsieur Souchère sur les défraiements des auteurs (en cas de déplacement et d'intervention locales) par les bibliothèques, il précisera que ce sont deux activités qui peuvent être corrélées mais pas liées. On ne peut pas les opposer. Ce sont des prestations qui sont l'objet d'accords personnels et n'ont rien à voir avec l'oeuvre.

Il n'y a aucune raison pour qu'on agisse différemment en ce qui concerne le livre et les produits audiovisuels. Même dans les bibliothèques des zones défavorisées, répondra t-il à Thierry Magnier, le prêt est déjà payant pour les disques compacts et les vidéos. Personne n'y trouve à redire.

Pour ce qui est de la comparaison avec les autres artistes qui ne vivent pas forcément de leur art, Paul Fournel répondra qu'il n'est pas possible d'établir une échelle de notoriété qui permettrait la comparaison. Comment estimer le travail d'un cinéaste, d'un violoncelliste ou d'un peintre? On ne peut légitimer la situation des auteurs par le malheur des autres.

La comparaison avec la grille de rémunération des professeurs lui semble un meilleur exemple.

La situation des auteurs de jeunesse est encore plus difficile car le droit d'auteur s'élève souvent à 3% du prix de vente. Pour les illustrateurs il existe un droit forfaitaire. C'est un système semblable à la répartition des bénéfices d'un film : 50% des droits pour l'auteur et 50% pour l'illustrateur.

Mais l'argument massue contre le prêt payant est le problème d'un paiement sur la lecture enfantine. Toutefois si l'on veut discuter du

droit d'auteur, il ne faut pas mettre en avant les exceptions. Dans le cadre de la lecture des enfants, il est clair que les collectivités locales doivent assurer le paiement de ces droits. Il faut de surcroît pouvoir faire payer chacun selon son du.

Il ne faut pas, précisera t-il, que cela soit les budgets d'acquisition des bibliothèques qui soient amputés des droits sur le prêt des ouvrages. C'est une mesure qui doit être inscrite dans la loi.

La SGDL a refusé d'ailleurs le système de taxes sur les photocopieurs, qui par l'intermédiaire du CNL, touchait indirectement les bibliothèques. Il affirme que tout droit d'auteur prélevé sur les bibliothèques sera refusé par les auteurs.

Par contre, le droit d'auteur ne peut souffrir d'exceptions, que cela soit du côté des lecteurs comme du côté des auteurs. Il faut l'imposer comme principe avant tout autre chose.

Cette dernière affirmation interviendra pour répondre à ceux qui s'inquiètent du fait que les droits d'auteurs iront aux auteurs de Best-sellers. Ensuite, dira t-il, c'est une question de répartition interne entre les auteurs. Et pour répondre à Michel Melot sur les systèmes de solidarité entre les auteurs, Paul Fournel, indiquera qu'il y a en effet des lacunes à ce sujet. Les cotisations sociales et les charges patronales sont récupérées globalement par la Sécurité sociale. L'AGESSA ne gère que les auteurs dont le revenu principal provient du droit d'auteur.. Il n'existe même pas de système d'ASSEDIC comme pour les intermittents du spectacle (qui a permis de conserver des spectacle de qualité). Un auteur, au chômage, peut se retrouver sans couverture sociale.

Par contre, depuis Beaumarchais, il y a toujours eu un système d'aides diverses. La SGDL gère, entre autre, le denier des veuves et des orphelins.

Quant à la participation des éditeurs à l'amélioration de la situation des auteurs (pourcentage sur les ventes), Paul Fournel soutient que l'édition est mal en point et que 50 à 60% des titres sortent à perte. C'est la diffusion (même pour un distributeur) qui coûte de plus en plus cher, mais pour avoir une diffusion de qualité il faut payer.

Le Seuil lui-même, a été obligé de créer des satellites pour s'en sortir.

Il faut aussi s'interroger sur la vocation de la bibliothèque qui est double. Elle un rôle de conservation et de diffusion (prêt). Comment expliquer qu'un premier roman qui est tiré à 250 exemplaires ne soient pas lu par les bibliothécaires? Or, un bibliothécaire qui connaît moins bien les livres que le lecteur, lui est soumis. Pour ce qui est des bibliothécaires jeunesse, il y a eu beaucoup d'engouement et de travail avec les libraires. Mais il reconnaît le problème que pose la méga-distribution par rapport à la librairie.

Paul Fournel conclura sur la Convention de Berne, en disant qu'il y a une solidarité entre tous les auteurs au niveau européen. Des

auteurs anglo-saxons récupéreront des droits d'auteurs venant de la France. Par contre, un auteur français récupérera ses droits sur la lecture de ses livres en Europe (comme Le Clézio qui est beaucoup lu en Roumanie).

L'essentiel est d'abord de poser le droit d'auteur comme principe de base.

**Florence Noiville**, interviendra plusieurs fois pour obtenir des précisions ou faire part de son expérience personnelle.

Elle perçoit une situation tendue. Son travail chez un éditeur lui a permis de voir les problèmes rencontrés par un éditeur avec une collection de poche déficitaire. Malgré des actions de promotion, la solution proposée a été de réduire de moitié les droits d'auteurs. Elle constate à ce sujet, que les auteurs ont peu de moyens pour discuter. Ils sont obligés de faire des sacrifices pour sauver la collection.

Par contre, elle a lu que certains auteurs vivaient de leur profession, comme Pef. Paul Fournel lui précisera que certains auteurs sont salariés de certains magazines ou de certaines revues mais que ce revenu ne rentre pas dans le cadre des droits d'auteur. Même Pef ne vit pas de ses livres.

Elle se fera préciser ensuite l'âge pris en compte dans les sections jeunesse des bibliothèques. Michel Melot lui indiquera qu'en général, l'inscription est prise jusqu'à 14 ans. Celle-ci est restée gratuite bien que 75% des bibliothèques fassent payer l'inscription adulte. Ce qui a eu comme effet pervers l'emprunt de livres par des enfants pour le compte d'adultes.

Elle s'interrogera sur le rôle du livre d'appel en bibliothèque.

Elle constatera ensuite que se dégage dans cette réunion, un consensus sur le droit d'auteur. Ce n'est pas ce qu'elle avait compris lors un entretien avec Françoise Danset. En effet, l'ABF semblait se placer sur un plan plus éthique. Cette dernière, s'opposait au paiement d'un droit par le lecteur d'une part et à la Directive européenne plus généralement.

Il lui sera répondu que la réunion de l'ABF le 22 novembre indiquera la position officielle de l'association et que, par contre, pour ce qui est des instances gouvernementales, le Ministère de la Culture renvoie le problème vers les collectivités territoriales et celui de l'Éducation Nationale évite de se pencher sur le dossier.

Les libraires reviendront sur la promotion faite par les éditeurs.

**Thierry Magnier** tout d'abord fera remarquer que les éditeurs axent leur publicité sur les nouveautés.

**Pierrette Mathieu** confirmera qu'en période de surproduction, des résultats immédiats s'imposent. La demande de comptes est

trop rapide. Les libraires n'ont plus le temps de tout lire. Ce qui va au dépens du rôle de conseil du libraire. D'autre part, les librairies se trouvent envahies par des piles de nouveautés, laissant peu de place aux autres ouvrages.

Or, comme le fera remarquer **Thierry Magnier**, les libraires ne peuvent aider un auteur, qu'en leur faisant des promotions à travers une présentation de leurs ouvrages.

**Pierrette Mathieu** reviendra sur un éventuel conflit entre bibliothécaires et libraires, pour affirmer que cela lui semble nouveau. Elle ne comprend pas d'où vient cette polémique. Son expérience de libraire lui a toujours démontré que le travail de chacun allait toujours vers une grande collaboration. Il y a toujours eu un énorme travail avec les autres institutions.

**Thierry Magnier** s'inquiète par ailleurs d'une réduction de leur budget d'acquisition, en soulignant que plus il y a de public dans les bibliothèques, plus il y a de clients dans les librairies. Monsieur Souchère confirmera ce propos en citant l'exemple d'Annecy, où il y a 50% de la population inscrit à la bibliothèque et où la librairie d'à côté explose littéralement.

Tous les deux remarqueront qu'ils ne maîtrisent pas toutes les données pour avoir une vision globale de ce qu'entraînerait un prêt payant. Mais ils s'inquiéteront fortement de la répartition de cette rémunération entre les auteurs. Ils sont d'accord pour désapprouver un revenu supplémentaire qui irait aux auteurs les plus vendus et donc les plus riches.

**Pierrette Mathieu** se demande où l'argent peut être pris. Mais elle reviendra sur l'exemple des bibliothèques de la Ville de Paris qui achètent directement aux éditeurs. Cet argent n'aide aucun professionnel. Et bien que la question ait été largement débattue, le problème n'est toujours pas réglé.

**Thierry Magnier** approuvera Paul Fournel en disant que le prêt payant est d'abord une question d'ordre culturel, mais s'interroge tout de même sur son opportunité dans les zones défavorisées. Il relèvera ensuite que peu d'artistes vivent de leur art. Pourquoi ne pas mettre à contribution les éditeurs?

Les libraires ne pourront pas survivre face à une grande distribution généralisée. Déjà, ajoutera, **Thierry Magnier**, on assiste à une entreprise de séduction des instituteurs de la part des éditeurs jeunesse. Ce n'est plus seulement l'équipe pédagogique qui se déplace dans les écoles, il y a aussi des ventes directes.

**M. Souchère** interviendra après l'affirmation de Paul Fournel, sur le montant des droits d'auteur au Québec qui peuvent s'élever à 50 000F annuels. Le cas du Québec est particulier. 60% de la population est inscrit à la bibliothèque et celles-ci reçoivent la quasi totalité de ce qui est publié. Puis il exposera la position de l'ABF, qui doit être officielle après la journée d'étude du 22 novembre et la réunion du Conseil National le 23 novembre. A priori, l'association des bibliothécaires est plutôt contre le droit de prêt qui consisterait, pour les bibliothèques à passer à la caisse. Une analyse a été faite sur une bibliothèque de Savoie. A raison de 3F par prêt. Cela fait (sur 600 000 livres prêtés annuellement), une somme de 1,8 million de francs. Or, le budget global des bibliothèques s'élève à 2,4 millions.

Parallèlement, une autre enquête est menée et plus de 200 bibliothèques ont déjà répondu.

D'autre part, si l'on instaure un droit de prêt, il faut qu'il ne revienne qu'aux seuls auteurs.

Le rôle de conservation de la bibliothèque doit aussi être posé. Celle-ci a un coût. Qui va le payer? Certains livres n'existent plus que dans les bibliothèques.

Dans certaines bibliothèques, il a été constaté que près de 60% des livres ne sont pas empruntés ou bien le sont seulement après une action de promotion. Les fonds sont de plus en plus importants. Il faut les faire tourner.

De plus, les subventions du CNL qui étaient quasi automatiques, ont été suspendues depuis plus de 3 ans. Cela pouvait représenter un quart du budget d'une bibliothèque.

La définition des missions des bibliothèques est importante mais aussi son positionnement. Si c'est un lieu de démocratisation culturelle, elle a donc une mission nationale. L'État doit le reconnaître officiellement.

M. Souchère pose également la question de la réciprocité des droits avec les pays étrangers. La quasi totalité des droits d'auteur (si un droit de prêt était instauré) va aller aux pays étrangers, notamment les pays anglo-saxons.

Quant à la collaboration avec les libraires, il ajoute que celle-ci s'est toujours pratiquée sur le plan des achats. Par contre, à l'heure actuelle, il pense que la possibilité de se rendre en librairie pour y voir la production éditoriale, n'est peut être pas encore aussi étendue qu'il serait souhaitable.

**Michel Melot** trouve l'analyse de Paul Fournel pertinente. Au CSB, le débat sur le droit d'auteur a déjà eu lieu avec un éditeur Claude Cherky. La principale crainte réside en l'inefficacité de la mesure. Le droit de prêt coûte cher à la source, pour être ensuite vaporisé sur toute la profession. Il faudrait trouver d'autres moyens plus

substantiels, qu'un chèque de quelques centaines de francs annuels reversés à un auteur, qui ne changera en rien sa situation.

A propos des sommes indiquées par Paul Fournel pour les auteurs québécois, Michel Melot précise que ce pays, ainsi que le Danemark qui connaît aussi le droit de prêt, ont tous les deux beaucoup plus de prêts et beaucoup moins d'auteurs. De plus, dans ces pays, librairies et bibliothèques sont concurrentes.

Il y a aussi un problème d'opportunité. La réaction est politique. Les villes n'appliqueront pas ces mesures car elles s'essouffent déjà avec leurs bibliothèques. Est-ce le bon moment pour ouvrir le débat? La question du droit de prêt est venu après le livre vert de la CEE. Le premier document remonte à 1988, mais il n'y était pas fait mention de l'imprimé, tenu pour négligeable. Actuellement ce débat arrive sur un terrain mal préparé, juste après les négociations avec les éditeurs et le droit sur la photocopie.

La demande des auteurs est légitime, et personnellement, Michel Melot pense que le principe du droit de prêt doit être reconnu. Il affirme être d'accord pour une SACEM des auteurs. Par contre, il ne faut pas s'obstiner à comparer les modèles étrangers. Cela serait construire l'Europe sur de mauvais modèles.

Il serait pourtant opportun que ce dossier n'arrive pas avant juillet 1993.

Il constate que personne ne tire de grands bénéfices de sa profession, dans le domaine du livre. La lecture publique est devenue tellement vaste qu'elle en est insaisissable. Quelles sont les priorités et les grands axes? La bibliothèque joue un rôle de plus en plus grand dans le développement de la lecture des milieux défavorisés. Il y a de nombreux exemples de cette action, mais il existe aussi des déserts ou des bibliothèques qui ne mènent qu'une politique de promotion autour des nouveautés et d'achat directs aux éditeurs. Une des missions des bibliothèques est aussi la conservation à long terme d'un fonds.

Elle doit avoir des actions ciblées vers les faibles lecteurs par exemple, et ne doit pas être prioritairement le lieu où l'on trouve le dernier Goncourt. Son expérience en tant que directeur de la BPI, lui fait dire que l'on n'a pas assez tiré les leçons du succès de cette bibliothèque. En effet, à l'ouverture de cette dernière, beaucoup trouvaient qu'il était impensable qu'elle puisse fonctionner sans prêter des ouvrages. La bibliothèque, à l'instar des bibliothèques anglo-saxonnes doit être d'abord un lieu d'information.

Pour revenir au droit de prêt, Michel Melot pense qu'aborder cette question dans la perspective du lectorat enfantin, consiste en fait à l'aborder par le bout le plus difficile. Lui-même poserait déjà le

19 Novembre 1993

problème de l'édition électronique, et plutôt au regard de la littérature scientifique.

Au vu des différentes contraintes, il n'est pas possible de penser que les solutions ne peuvent léser personne. Il serait bon de travailler dans un avenir moins proche, afin de mieux préparer la discussion.

Pour **Henriette Zoughebi** le droit de prêt est un problème majeur mais complexe. C'est pour cela que l'interprofession doit se mobiliser.

Le débat au sein du Salon du livre de jeunesse est complémentaire de celui de l'ABF. Il le recentre sur les problèmes de l'édition jeunesse.

A propos de la légitimité de la rémunération des auteurs, elle constate l'accord de tous pour dire que l'on ne peut plus considérer les choses comme avant. Et ce n'est pas une affirmation portant uniquement sur des problèmes de législation.

Ce dossier est important pour les vingt ans à venir. Il fallait en discuter. On ne peut rester sur des positions de principe. Il faut remettre sur le devant de la scène les questions d'éthique. C'est important pour l'avenir de la création.

Sur la situation des auteurs de jeunesse, et après que Paul Fournel lui ait indiqué qu'à la SGDL, il n'était fait aucune distinction entre les auteurs, elle indique qu'un questionnaire a été envoyé à 400 auteurs et illustrateurs. Il en ressort que mis à part les auteurs ayant une deuxième profession ou ayant un conjoint qui travaille, aucun ne pouvait vivre de son art.

C'est important de le souligner. Certains auteurs vivent avec le SMIG.

Quant au problème de la diffusion, elle reconnaît que c'est un des maillons les plus lourds dans la chaîne du livre.

Dans le contexte actuel, la bibliothèque peut jouer un rôle important. Quelle est sa responsabilité? Par rapport au problème du droit d'auteur et celui des livres à risque? Il faut poser le problème au niveau national. Cela fait longtemps que les bibliothécaires n'assurent pas leur responsabilité jusqu'au bout. Notamment en ce qui concerne l'achat collectif de titres. Elle a un rôle culturel à jouer en ce sens. Aux États-Unis comme au Danemark, il existe des structures qui garantissent ces achats. En France un achat collectif représenterait 1500 exemplaires vendus.

Il est important que les fonctions des bibliothécaires soient bien exprimées. Il y a encore des efforts à faire.

Il serait intéressant de livrer certains éléments au débat. Quel impact financier, le droit de prêt aurait sur les bibliothèques? notamment dans le domaine de l'enfance?

En ce qui concerne le rôle de l'État ce dernier est déjà intervenu, par l'intermédiaire de la DLL, au sujet des produits audiovisuels.

Les bibliothèques fonctionnent avec de l'argent public, il faut donc que ses missions soient clairement définies.

Elle a une mission de conservation. D'autre part, le prêt payant déplace le problème sur les lecteurs.

En ce qui concerne le prêt payant des enfants, Henriette Zoughebi approuve Paul Fournel. Les collectivités locales doivent assumer le droit de prêt.

On doit affirmer correctement la légitimité de la demande des auteurs, tout en obtenant une redéfinition de la profession de bibliothécaires.

C'est une erreur de penser que la bibliothèque peut et doit couvrir tout le champ de la lecture. Elle fait des choix, elle a une mission d'adulte. La bibliothèque a un rôle pédagogique à jouer. C'est par le choix de son fonds qu'elle l'exerce.

Henriette Zoughebi clôturera la réunion en redemandant aux participants de penser à des intervenants pour la journée professionnelle.

La prochaine et dernière réunion du comité de pilotage consistera dans la mise au clair des tables rondes. Elle sera centrée sur la responsabilité de la puissance publique en ce qui concerne la situation des auteurs, la création d'un Centre national d'études et de recherche dans le domaine de la littérature jeunesse et enfin ses relations avec les libraires (le problème des remises).

Elle se tiendra le vendredi 19 novembre à neuf heures dans les locaux de la SGDL.



BIBLIOTHEQUE DE L'ENSIB



965985B